

Date de dépôt : 23 septembre 2020

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Jean Romain, Nathalie Fontanet, Yvan Zweifel, Jacques Béné, Murat Julian Alder, Bertrand Buchs, Raymond Wicky, Georges Vuillod, Francisco Valentin, Bernhard Riedweg, Jean-Marie Voumard, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, Florian Gander, Gabriel Barrillier, Guy Mettan, Christian Flury, Philippe Morel, Michel Ducret, Stéphane Florey, Christo Ivanov, Daniel Zaugg, Christina Meissner en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Cour des comptes a délivré en novembre 2015 un rapport accablant pour l'actuel institut de formation des maîtres, l'IUFE (Rapport N° 93) ;*
- que la gouvernance actuelle reposant sur deux chaînes de décision séparées est structurellement hybride et instable ;*
- que la filière primaire comme la filière secondaire pâtissent depuis leur création en 2009 du même travers de gouvernance qui engendre la même insécurité ;*
- qu'on ne peut par conséquent pas se contenter d'un accommodement de fortune mais que cette formation nécessite une refonte en profondeur,*

invite le Conseil d'Etat

à engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre), étude conduite par un organisme extérieur au canton.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton de Genève a décidé, pour des raisons historiques, de se doter d'une formation universitaire pour l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé. Le Grand Conseil, comme le Conseil d'Etat de l'époque, n'avait pas souhaité la création d'une Haute école pédagogique (HEP) – qui ne dispose pas de financement fédéral – au profit de l'université. Cette spécificité soulève régulièrement des questions politiques.

Le 20 novembre 2015, la motion 2305 a été déposée, année durant laquelle la commission de l'enseignement supérieur a auditionné la Cour des comptes au sujet de son rapport sur l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)¹, et à la suite duquel la formation secondaire a été fermée pendant l'année 2015-2016 afin de mener une réflexion, notamment sur le système des stages du secondaire.

Cinq ans après, les 8 recommandations de la Cour des comptes ont été suivies d'effets et la situation a largement évolué.

Le 4 octobre 2018, la motion 2305 a été amendée avec la suppression de la 2^e invite visant à « *maintenir l'IUFE fermé jusqu'à ce qu'une solution réfléchie soit mise sur pied* ». La motion appelle à engager une étude fouillée sur les alternatives à l'IUFE (HEP ou autre), étude à conduire par un organisme extérieur au canton, qui comprendra une évaluation financière de l'implantation et des coûts de fonctionnement d'une HEP.

L'étude mandatée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), remise en annexe, a été confiée, suite à un appel d'offre, au cabinet ECOPLAN, sis à Berne. Elle a été réalisée sous la direction de Michael Marti, Dr., associé chez ECOPLAN en recherche et conseil en économie et politique.

¹ Cour des comptes de Genève (2015), Rapport N° 93, Rapport d'audit de légalité et de gestion relatif à l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE).

Le but de l'étude est d'analyser la formation des enseignant-e-s à Genève, ainsi que de présenter les alternatives au système de formation universitaire. L'analyse comporte 2 objectifs pour chacune des 3 filières de formation des enseignant-e-s (primaire / secondaire I et II / spécialisée) :

- le premier objectif est de comparer le modèle de formation des enseignant-e-s à Genève avec le modèle d'une HEP sous l'aspect de la procédure d'admission, des cursus, des modalités de stages et des coûts de la formation;
- le deuxième objectif de cette étude est de développer des propositions d'alternatives possibles à la formation actuelle :
 - 1) création d'une HEP à Genève au lieu d'une formation universitaire,
 - 2) partenariat avec une autre HEP : pour des raisons géographiques, la coopération avec la HEP dans le canton de Vaud est au premier plan,
 - 3) coopération entre les différentes HEP (par ex. BEJUNE) : ce modèle implique une coopération entre différents cantons.

Cette étude montre les avantages et les défis des différentes solutions institutionnelles en matière de formation des enseignant-e-s, ainsi que les alternatives possibles à l'IUFE.

Éléments de synthèse du rapport ECOPLAN

En termes de coûts

Le rapport ECOPLAN a mis en évidence que l'IUFE a procédé à une réduction globale de ses coûts, au cours des 3 dernières années analysées². Les coûts par étudiant-e sont similaires dans les 3 institutions de formation (IUFE, HEP-VD, HEP-BEJUNE), mais au final, grâce aux subventions fédérales par étudiant-e, le coût à Genève est même plus bas qu'en HEP : IUFE : 27 895 francs par étudiant-e, HEP BEJUNE : 32 407 francs par étudiant-e et HEP VD : 29 788 francs par étudiant-e³.

Au niveau des catégories de coûts :

- des économies d'échelle sont réalisées dans le système universitaire du fait que, d'une part, certains cours ont lieu sous forme de cours magistraux, c'est-à-dire que le nombre d'étudiant-e-s est supérieur à celui

² Rapport ECOPLAN, Analyse de la formation des enseignant-e-s à Genève, 27.04.2020, pp. 18 et 19.

³ Op. cit. p. 32.

des séminaires, et que, d'autre part, des étudiant-e-s d'autres disciplines suivent également les mêmes cours magistraux;

- dans le système universitaire, par contre, les dépenses de recherche sont nettement plus élevées que dans les HEP;
- par ailleurs, le rapport relève que même si l'on tient compte du fait que la formation en enseignement primaire à Genève dure 4 ans au lieu de 3 ans, les coûts globaux de la formation universitaire à Genève sont comparables à ceux des HEP.

En termes d'amélioration du système

Le rapport met en évidence que des ajustements dans le domaine des stages de l'enseignement secondaire pourraient être opérés. Grâce aux modifications mises en œuvre en 2015, le DIP n'est plus confronté à un engorgement des étudiant-e-s entre la 1^{re} et la 2^e année de formation. La mise en place de quotas et l'attribution de stages dès l'entrée en formation a permis de résoudre cette difficulté majeure de l'ancien système. De plus, la mise en place d'une procédure formelle de sélection des stagiaires a permis au DIP de gagner les recours relatifs à l'attribution des places de stage. Toutefois, le modèle de formation exige de nombreux stages en responsabilité et se heurte aux priorités de l'emploi des collaborateurs en poste. Cela aboutit à des goulets d'étranglement systémiques. Selon ECOPLAN, un ajustement pourrait être le passage à plus de stages en accompagnement.

En réalité le besoin d'ajustement des stages n'est pas imputable au système universitaire : il est dû à la tradition d'une formation qui s'effectuait en emploi à Genève lorsqu'elle dépendait du DIP (IFMES). Il faut d'ailleurs savoir que la possibilité d'effectuer sa formation par le biais d'un stage en responsabilité existe aussi ailleurs qu'à Genève. Ainsi, le rapport ECOPLAN précise que dans le canton de Vaud, les étudiant-e-s de la HEP suivent leur formation en accompagnement ou en emploi, cette dernière possibilité étant choisie par le tiers d'entre eux environ. Afin d'offrir plus de souplesse dans le système de formation, le DIP a, dès cette année 2020, suivi cette recommandation et fait évoluer son modèle en abrogeant l'obligation de stages en responsabilité et en permettant la possibilité de les suivre en accompagnement. Cette plus grande souplesse dans le dispositif a permis d'ouvrir la possibilité de former les futurs enseignant-e-s dont le département aura besoin ces prochaines années, alors que les restrictions budgétaires de cette rentrée réduisaient drastiquement la possibilité d'offrir des stages en responsabilité. Par ailleurs, en ce qui concerne le coût des stages, l'IUFE a procédé aux réductions de coûts nécessaires.

Le rapport ECOPLAN n'a pas mis en évidence de problématiques particulières concernant la formation des enseignant-e-s primaires (FEP), partant du principe qu'une formation en 4 ans était un avantage à Genève, que certaines HEP envient par ailleurs et qu'un passage de la formation en 3 ans n'impliquerait pas une réduction proportionnelle du budget de ladite formation.

ECOPLAN estime enfin que, sur le plan stratégique, une université offre une grande diversité de cursus qui contribuent à sa réputation internationale. La formation des enseignant-e-s est une filière parmi d'autres, et pas forcément la plus valorisée, alors que pour les HEP, c'est leur raison d'être et le centre de leur activité.

Enfin, ECOPLAN estime que les coûts à court terme d'un changement de système de l'IUFE vers une HEP seraient élevés et, même à moyen terme, une HEP Genève indépendante ne serait pas en mesure de faire baisser les coûts. En sus de l'octroi des subventions fédérales, le système universitaire permet des économies d'échelle concernant les cours ex cathedra et mutualisés entre facultés. Ces économies d'échelle permettent également d'offrir la formation continue à moindre coût, notamment par la mutualisation de certains cours avec les filières de formation initiale.

Conclusion

Selon ECOPLAN, dans l'ensemble, des ajustements et des améliorations sont nécessaires, mais un changement de système ne s'impose pas en termes d'efficacité. De même, les particularités genevoises de la formation des enseignant-e-s liées à la durée de la formation primaire, au statut combiné secondaire ou l'organisation des stages ne sont pas inhérentes au statut de l'organisme de formation (IUFE ou HEP). Cependant, ECOPLAN estime que cela pourrait être une décision politique de placer la formation des enseignant-e-s, comme dans les autres cantons, dans un établissement qui se concentre spécifiquement sur cette dernière. Le lien direct avec le politique serait, dans une telle structure, probablement renforcé.

ECOPLAN ne recommande pas d'autres alternatives telles qu'un partenariat avec la HEP Vaud ou une coopération avec plusieurs HEP.

En résumé, le rapport externe mandaté considère qu'il est plus efficace de continuer à réformer le système universitaire de formation des enseignant-e-s que de créer une HEP Genève indépendante.

Le Conseil d'Etat a pris note des conclusions du rapport et notamment du fait qu'une modification de l'ancrage de la formation (HEP plutôt qu'institut universitaire) n'apparaît pas comme la solution immédiate permettant de

résoudre certaines des difficultés rencontrées dans la formation des enseignant-e-s genevois. Il souhaite néanmoins poursuivre les réformes qui conduiront à l'amélioration du dispositif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexe :

*Rapport ECOPLAN, Analyse de la formation des enseignant-e-s à Genève,
27.04.2020*

ECOPLAN Forschung und Beratung
in Wirtschaft und Politik



RAPPORT – 27.04.2020

Analyse de la formation des enseignant-e-s à Genève

À l'attention du département de l'instruction publique, de la
formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève

Impressum

Méthode de citation recommandée

Auteur: Ecoplan
Titre: Analyse de la formation des enseignant-e-s à Genève
Mandant: Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse du canton de Genève
Lieu: Bern
Date: 27.04.2020

Accompagnement

Céline Merad-Malinverni, Directrice des ressources humaines au DIP, chargée de la coordination DIP-IUFE

Equipe de projet Ecoplan

Michael Marti
Nana Adrian
Svenja Strahm

Le rapport reflète l'opinion de l'équipe de projet, qui ne doit pas nécessairement être d'accord avec celle du client ou des organismes qui l'accompagnent.

ECOPLAN AG

Forschung und Beratung
in Wirtschaft und Politik
www.ecoplan.ch

Monbijoustrasse 14
CH - 3011 Bern
Tel +41 31 356 61 61
bern@ecoplan.ch

Dätwylerstrasse 25
CH - 6460 Altdorf
Tel +41 41 870 90 60
altdorf@ecoplan.ch

Table des matières

1	Introduction	2
1.1	Situation initiale	2
1.2	Objectifs principaux	2
1.3	Structure de l'étude	3
1.4	Limites de l'analyse	3
2	Approche méthodologique	4
3	Formation des enseignant-e-s à Genève	5
3.1	Formation en enseignement primaire (FEP)	5
3.1.1	Le cursus de formation en enseignement primaire	6
3.1.2	Inscription et procédure d'admission	7
3.1.3	Les stages	8
3.2	Formation en enseignement secondaire I et II (FORENSEC)	9
3.2.1	Le cursus de formation en enseignement secondaire I et II	10
3.2.2	Inscription et procédure d'admission	10
3.2.3	Les stages	12
3.3	Formation en enseignement spécialisé	14
3.4	Coûts de la formation	14
3.4.1	Les coûts de formation, globalement et par étudiant-e	15
3.4.2	Quels sont les coûts par filière ?	17
4	Formations dans les autres cantons	18
4.1	HEP Vaud	18
4.1.1	Formation en enseignement primaire	19
4.1.2	Formation en enseignement secondaire I et II	20
4.1.3	Formation en enseignement spécialisé	21
4.2	HEP BEJUNE	21
4.2.1	Formation en enseignement primaire	22
4.2.2	Formation en enseignement secondaire I et II	23
4.2.3	Formation en enseignement spécialisé	24
4.3	HEP et Université de Fribourg	24
5	Comparaison des systèmes et des coûts	26
5.1	Gouvernance (collaboration avec l'Etat)	26
5.2	Comparaison de la structure de l'enseignement, l'admission et les stages	29
5.3	Coûts	31
6	Propositions d'alternatives	36

6.1	Création d'une HEP à Genève au lieu d'une formation universitaire.....	36
6.2	Partenariat avec une autre HEP	37
6.3	Coopération avec diverses HEP	38
7	Conclusions	39
	Bibliographie et liste des matériaux	41
	Bases juridiques	44

1 Introduction

1.1 Situation initiale

Le canton de Genève a décidé pour des raisons historiques de se doter d'une formation universitaire pour l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé. Cette spécificité soulève régulièrement des questions politiques.

Le 20 novembre 2015, la motion 2305 a été déposée puis amendée le 4 octobre 2018. Exprimant son opposition à l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), la motion invite à engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre), étude conduite par un organisme extérieur au canton, soit une évaluation financière de l'implantation et des coûts de fonctionnement d'une HEP. La motion fait référence à un rapport critique de la Cour des comptes de Genève de 2015¹ selon lequel les structures de la formation des enseignant-e-s sont décrites comme instables. La motion demande que la formation de base des enseignant-e-s dans le canton de Genève soit reconsidérée profondément.

En réponse à la motion 2305 pour une formation crédible des enseignant-e-s à Genève, le Conseil d'Etat mène une étude sur le modèle de formation des enseignant-e-s. Le but de cette étude est d'analyser la formation des enseignant-e-s à Genève, ainsi que de présenter les alternatives à ce système de formation universitaire.

1.2 Objectifs principaux

La présente analyse a deux objectifs à réaliser pour chacune des trois filières de formation des enseignant-e-s (primaire / secondaire I et II / spécialisée).

- Un premier objectif est de comparer le modèle de formation des enseignant-e-s à Genève avec le modèle d'une HEP sous l'aspect de la procédure d'admission, des cursus, des modalités de stages et des coûts de la formation.
- Le deuxième objectif de cette étude est de développer des propositions d'alternatives possibles à la formation actuelle. Les alternatives suivantes font l'objet d'une discussion :
 - Création d'une HEP à Genève au lieu d'une formation universitaire
 - Partenariat avec une autre HEP: pour des raisons géographiques, la coopération avec la HEP dans le canton de Vaud est au premier plan.
 - Coopération entre les différentes HEP (par ex. BEJUNE): Ce modèle implique une coopération entre différents cantons.

¹ Cour des comptes de Genève (2015), Rapport N°93, Audit de légalité et de gestion, Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE).

Cette étude montre les avantages et les défis des différentes solutions institutionnelles en matière de formation des enseignant-e-s. Sur cette base, les alternatives possibles sont finalement discutées.

Il est nécessaire de tenir compte des différentes restrictions financières et politiques. En outre, les incidences financières de la modification du système actuel doivent également être prises en compte.

1.3 Structure de l'étude

L'étude est structurée comme suit :

- Le chapitre 2 donne un bref aperçu de l'approche méthodologique choisie.
- Le chapitre 3 présente les programmes d'études, les procédures d'admission et l'organisation des stages. En outre, les coûts des différentes filières sont expliqués.
- Le chapitre 4 décrit la situation dans la HEP Vaud et la HEP BEJUNE.
- Le chapitre 5 compare les systèmes et les coûts de la formation à l'IUFE avec celle des HEP.
- Le chapitre 6 est consacré à la présentation des différentes alternatives.
- Le chapitre 7 présente les conclusions.

1.4 Limites de l'analyse

Les limites de la présente analyse peuvent être vues d'une part dans les données disponibles. Le calcul des coûts des filières d'études dans les universités est moins différencié que dans les hautes écoles spécialisées, qui doivent communiquer leurs coûts à l'Office fédéral de la statistique selon un certain schéma. D'autre part, l'évaluation de la qualité – éventuellement différente – des programmes de formation des enseignants ne peut être évaluée ici.

2 Approche méthodologique

La question qui se pose est de savoir si la solution existante dans le canton de Genève est la plus appropriée pour le canton ou s'il existe des alternatives. Cette question sera examinée au moyen d'une comparaison avec d'autres cantons. À cet effet, nous avons utilisé les méthodes suivantes :

- **Analyse de documents** : A l'aide de documents du DIP et de l'Université, nous avons établi un premier aperçu des thèmes. Parallèlement, nous avons également examiné les documents disponibles des HEP étudiées. L'analyse des documents nous a permis de répondre aux questions relatives aux procédures d'admission, aux cursus, ainsi qu'aux modalités des stages.
- **Entretiens avec différents acteurs** : Les entretiens ont été menés avec différents acteurs du canton de Genève, à savoir les membres du DIP et de l'IUFE. Les différentes questions de contenu ont été examinées et les avantages et inconvénients du système actuel ont été discutés. Lors des entretiens avec les HEP Vaud, BEJUNE et Fribourg, nous avons discuté d'autres modèles de formation des enseignant-e-s ainsi que de leurs avantages et défis.

Nous avons mené les entretiens suivants :

- 5 entretiens dans le canton de Genève : Divers entretiens avec le DIP et de l'Université, l'IUFE
- 3 entretiens avec les HEP Vaud, BEJUNE et Fribourg
- **Analyse des données de coût** : Sur la base des chiffres, il a été possible de se faire une idée approximative des coûts des différentes filières de formation à Genève. Nous avons également évalué les chiffres disponibles des HEP Vaud et BEJUNE et nous les avons comparés avec les données sur les coûts à Genève.
- **Synthèse des résultats** : Lors de l'analyse des résultats, nous avons décrit en détail les alternatives possibles et expliqué les différentes alternatives.

La combinaison des différentes méthodes nous a permis d'interroger les acteurs de manière ciblée et d'interpréter correctement les données sur les coûts. L'analyse parallèle de la formation universitaire des enseignant-e-s à Genève et de la formation des enseignant-e-s dans les différentes HEP a permis de cerner en profondeur les différences entre les systèmes.

Les résultats de l'analyse sont expliqués dans ce rapport court et concis.

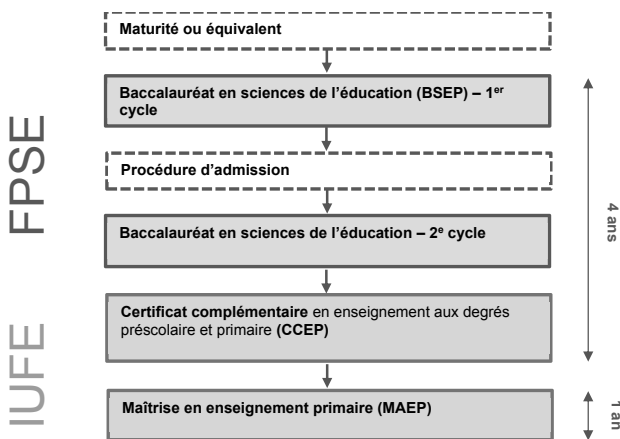
3 Formation des enseignant-e-s à Genève

On distingue trois domaines dans la formation des enseignant-e-s à Genève : la formation en enseignement primaire (FEP), la formation en enseignement secondaire I et II (FORENSEC) et la formation en enseignement spécialisé. Dans ce chapitre, nous présenterons brièvement chaque filière, en mettant l'accent sur l'inscription et l'organisation des stages. Nous nous appuyons pour cela sur les différents règlements d'études, le Plan d'études et les Guides de l'étudiante et de l'étudiant d'une part, et d'autre part sur des entretiens menés avec Isabelle Mili (directrice de l'IUFE), Céline Merad-Malinverni (directrice des ressources humaines au DIP), Julia Lambert et Michael Spillmann (du Service du Budget de la comptabilité analytique, MCA, contrôle budgétaire).

3.1 Formation en enseignement primaire (FEP)

La FEP a pour objectif de former les enseignant-e-s du degré primaire, comprenant les années 1 à 8 (les années 1 et 2 correspondent à l'école enfantine).² Deux titres de l'Université de Genève sont nécessaires pour obtenir l'autorisation d'enseigner au primaire : d'une part le *Baccalauréat en sciences de l'éducation* (BSEP) avec orientation Enseignement primaire, d'autre part le *Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire* (CCEP). Tandis que le baccalauréat universitaire est proposé par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), c'est l'Institut universitaire de formation des ensei-

Figure 3-1 : Déroulement de la FEP



² Selon le concordat HarmoS (accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire).

gnants (IUFE) qui délivre le certificat. Au total, la formation dure **quatre ans**. En complément du certificat, les étudiant-e-s peuvent passer une *Maîtrise universitaire en enseignement primaire* (MAEP), également proposée par l'IUFE.

3.1.1 Le cursus de formation en enseignement primaire

Le BSEP dure au total trois ans et vaut 180 crédits ECTS. Durant la première année du BSEP, l'accent est mis sur l'observation et l'analyse des terrains éducatifs et scolaires. Les étudiant-e-s qui poursuivent le BSEP en deuxième année en se spécialisant dans l'enseignement primaire doivent suivre des cours dans les six domaines suivants³ :

- didactiques des disciplines ;
- approches transversales ;
- les outils et les méthodes de travail et de recherche ;
- intégration des savoirs, savoir-faire et développement de la personne ;
- stages en responsabilité ;
- domaine libre (3 crédits peuvent être choisis librement).

En complément du BSEP, les étudiant-e-s peuvent passer le certificat qui leur permettra d'enseigner au degré primaire. Destiné à approfondir les connaissances, ce cursus dure une année supplémentaire et vaut 60 crédits ECTS. Les 60 crédits ECTS comprennent des cours dans les domaines suivants :

- didactiques et sciences de l'éducation ;
- formation à la recherche ;
- intégration et développement professionnel (y compris 20 crédits ECTS de stages).

Le domaine didactiques et sciences de l'éducation approfondit non seulement des sujets didactiques, mais aborde aussi des sujets spécifiques comme l'entrée à l'école, les processus sociaux et la psychologie du processus d'apprentissage dans différents contextes scolaires, les questions spécifiques à la pédagogie spécialisée, les différences culturelles et la transition entre les études et la vie professionnelle.

Enfin, les étudiant-e-s ont la possibilité de passer une maîtrise en enseignement primaire, qui n'est pas exigée pour enseigner. La MAEP a d'une part pour objectif de préparer les étudiant-e-s à la complexité croissante de l'enseignement en école primaire, et d'autre part de permettre leur mobilité internationale. Elle représente 90 crédits ECTS, répartis entre des cours d'approfondissement disciplinaire en didactiques et en sciences de l'éducation et des cours en formation à la recherche, incluant la réalisation d'un mémoire. Les cours d'approfondissement disciplinaire en didactiques et en sciences de l'éducation sont équiva-

³ IUFE et FPSE (2018), Formations en enseignement primaire et spécialisé, Guide de l'étudiante et de l'étudiant.

lents aux cours du CCEP. Le CCEP étant une année post-bachelor, la comptabilisation de 45 crédits pour les titulaires du CCEP faisant le master se justifie⁴

3.1.2 Inscription et procédure d'admission

Les conditions d'admission en première année du BSEP sont une maturité gymnasiale suisse (ou un diplôme équivalent), un test de langue en français, un niveau B2 en allemand et en anglais et le dépôt d'un dossier de candidature.

Après la première année du BSEP, les étudiant-e-s doivent décider s'ils/elles souhaitent opter pour la spécialité « enseignement primaire » (EP) ou pour « éducation et formation ». Le nombre de places disponibles dans la spécialité EP est limité. La Loi sur l'instruction publique⁵ stipule que le Département de l'instruction publique (DIP) détermine le nombre de places de stage et gère leur attribution. Comme chaque étudiant-e devrait obtenir une place de stage, le DIP détermine au travers du nombre de places de stage également le nombre d'étudiant-e-s admis-es dans la spécialité EP. A l'heure actuelle, 100 étudiant-e-s sont admis-es chaque année, mais ce nombre devrait passer à 120 prochainement. Selon la directrice de l'IUFE, cette restriction ne s'explique pas par un manque de places de stage, mais par les besoins du canton de Genève en matière d'enseignant-e-s, besoins auxquels le DIP réagit.

Lorsque le nombre d'étudiant-e-s qui choisissent cette spécialité dépasse le nombre de places proposées, une seconde procédure d'admission est lancée. Un comité de sélection composé de membres de l'IUFE et d'un-e représentant-e du DIP choisit les étudiant-e-s. Les candidat-e-s sont d'abord invité-e-s à un entretien. Sur la base de cet entretien et des six meilleurs résultats d'examen à l'issue de la première année d'études, un classement des candidat-e-s est établi. Ce classement détermine qui est admis en deuxième année de BSEP, spécialité EP, et ainsi, qui peut poursuivre la formation des enseignant-e-s du primaire. Les étudiant-e-s qui n'ont pas obtenu de place peuvent poursuivre leur cursus dans la spécialité « éducation et formation »⁶ et/ou postuler à nouveau l'année suivante.⁷

L'accès au certificat n'est assorti d'aucune restriction. Dès lors que les étudiant-e-s atteignent 174 crédits ECTS au baccalauréat universitaire, ils remplissent les critères d'admission au CCEP. Les étudiant-e-s doivent ensuite terminer leur baccalauréat universitaire au cours des deux premiers semestres du CCEP pour pouvoir poursuivre dans cette filière.⁸

⁴ IUFE et FPSE (2018), Formations en enseignement primaire et spécialisé, Guide de l'étudiante et de l'étudiant, p. 21.

⁵ Canton de Genève (2015), loi sur l'instruction publique, LIP, art. 132/133.

⁶ La condition d'admission se limite à l'obtention d'au moins 54 crédits ECTS sur la première année.

⁷ FPSE (2017), Règlement d'études du baccalauréat universitaire sciences de l'éducation, orientation éducation et formation et orientation enseignement primaire, art. 16, p. 36 et suivante.

⁸ IUFE (2017, Règlement d'études du CCEP 2017, p. 2.

Pour l'admission à la MAEP, le CCEP ou un autre diplôme en enseignement primaire reconnu par la CDIP est nécessaire.⁹

3.1.3 Les stages

Jusqu'en juillet 2019, les stages se présentaient ainsi : Pendant la deuxième partie du BSEP et durant le CCEP, les étudiant-e-s effectuent différents stages. La deuxième partie du BSEP se compose principalement de stages d'observation et de stages en responsabilité partagée. Vers la fin du BSEP, les étudiant-e-s suivent un stage en responsabilité de deux semaines, alors que trois stages en responsabilité sont effectués dans le cadre du CCEP, l'un d'entre eux s'étendant sur plusieurs semaines. Au cours de la formation, les étudiant-e-s assument de plus en plus de responsabilités, d'abord pour certaines activités données, puis pour l'ensemble de l'enseignement.¹⁰ Les stages ont généralement un thème central, en lien avec le cours théorique à l'Université. Dès septembre 2019, les stages commencent dès la première année du Bachelor.

Dès que le Comité de sélection a statué sur l'admission des étudiant-e-s, le DIP publie les places de stage (noms des écoles et des formateurs-trices de terrain). L'organisation et l'attribution des stages est ensuite assurée par le Bureau d'organisation des stages (la FPSE et l'IUFE ont chacun un tel bureau). Lors de l'attribution, on veille à ce que chaque étudiant-e découvre différentes écoles, différentes catégories d'âge et différents contextes sociaux. Les étudiant-e-s ne disposent d'aucun droit d'opposition en cas de désaccord avec l'attribution.¹¹

Chaque stage est encadré par un-e formateur-trice de terrain et un-e formateur-trice universitaire, qui procèdent à une évaluation en fin de stage. Les formateurs-trices de terrain (FT), à savoir les enseignant-e-s d'accueil du primaire, ont pour mission d'encadrer les stagiaires, de leur donner des responsabilités et de les évaluer dans un rapport final. Les formateurs-trices universitaires assurent le lien avec le contenu académique, accompagnent les étudiant-e-s dans leur progression et les évaluent au terme du stage.¹² Les FT perçoivent CHF 200.– par semaine et par étudiant-e¹³ encadré et doivent en contrepartie présenter un rapport de stage dans lequel ils/elles évaluent les étudiant-e-s. Les FU ne perçoivent aucune rémunération complémentaire, car l'encadrement des étudiant-e-s fait partie de leur travail.

Par ailleurs, les FT sont encouragé-e-s depuis cette année à obtenir le CAS de formateur ou formatrice de terrain, qui leur est proposé gratuitement.

⁹ IUFE et FPSE (2018), Formations en enseignement primaire et spécialisé, Guide de l'étudiante et de l'étudiant, p. 21.

¹⁰ IUFE et FPSE (2018), Formations en enseignement primaire et spécialisé, Guide de l'étudiante et de l'étudiant, p. 19.

¹¹ IUFE et FPSE (2018), Formations en enseignement primaire et spécialisé, Guide de l'étudiante et de l'étudiant, p. 19.

¹² IUFE et FPSE (2018), Formations en enseignement primaire et spécialisé, Guide de l'étudiante et de l'étudiant, p. 14 et suivantes.

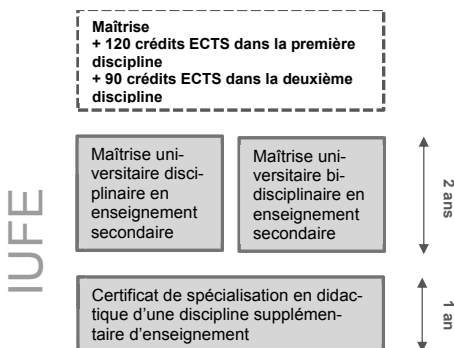
¹³ A l'exception des stages de première année de BSEP, pour lesquels les formateurs-trices de terrain perçoivent seulement CHF 100.– par semaine et par étudiant-e.

L'organisation des stages dans le cadre de la formation en enseignement primaire ne pose globalement pas de problème, car les stagiaires, même dans les stages en responsabilité, ne sont pas en concurrence avec les enseignant-e-s en poste, ils interviennent en complément, dans une classe. Par ailleurs, les stages ne portent pas sur une discipline spécifique, ce qui permet davantage de souplesse dans l'attribution.

3.2 Formation en enseignement secondaire I et II (FORENSEC)

L'autorisation d'enseigner au degré secondaire I et II est conditionnée par l'obtention d'une Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire (MASE) disciplinaire (pour enseigner une discipline) ou bi-disciplinaire. Bien que 94 crédits ECTS soient nécessaires pour la MASE disciplinaire et 116 pour la MASE bi-disciplinaire, les deux formations durent 2 ans. Les deux maîtrises permettent d'enseigner au degré secondaire I et II. Lorsque la/les discipline-s d'enseignement choisie-s n'est/ne sont enseignée-s qu'au degré secondaire II (p.ex. droit, économie, philosophie), le diplôme n'est valide que pour ce degré. Sinon, à Genève, les enseignants ne peuvent pas se former exclusivement pour l'enseignement au secondaire I ou au secondaire II.

Figure 3-2 : Déroulement de la FORENSEC



Source : IUFE (2018), Formation des enseignant-e-s du secondaire 2018-2019, Guide de l'étudiante et de l'étudiant.

Toute personne titulaire d'une MASE disciplinaire ou d'une MASE bi-disciplinaire peut passer un *Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignement* – *Diplôme additionnel* (CSDS) pour obtenir l'autorisation d'enseigner une discipline supplé-

mentaire, une fois en emploi. Ce certificat vaut 30 crédits ECTS sur une année. Les deux maîtrises et le certificat sont reconnus par la CDIP.¹⁴

3.2.1 Le cursus de formation en enseignement secondaire I et II

On distingue les domaines suivants dans la MASE disciplinaire comme dans la MASE bi-disciplinaire :

- didactique de la discipline de formation (10 / 20 ECTS) ;
- sciences de l'éducation (36 ECTS) ;
- dimensions pratiques, comprenant un atelier de didactique et un stage par année de formation (48 / 60 ECTS).

Deux disciplines ayant été choisies dans la MASE bi-disciplinaire, il faut obtenir deux fois plus de crédits ECTS en didactique de la discipline de formation. En revanche, les cours relatifs aux sciences de l'éducation ne doivent être suivis qu'une seule fois.¹⁵

Pour le CSDS, les étudiant-e-s doivent encore obtenir 5 crédits ECTS en didactique de la discipline et 6 crédits ECTS en planification didactique, différenciation, régulation et évaluation des apprentissages. Par ailleurs, deux stages sont demandés dans le cadre du certificat, qui rapportent 19 crédits ECTS au total.¹⁶

3.2.2 Inscription et procédure d'admission

La formation des enseignant-e-s de degré secondaire et/ou de collège est spécifique à une discipline. Avant l'ouverture de la période d'inscription, le document « Inscriptions – Conditions et procédure d'admission » sur le site Internet de l'IUFE précise quelles disciplines seront ouvertes pour l'année à venir.¹⁷ Pour être admis en MASE, il faut :

- réunir les prérequis académiques:
 - être en possession d'une maîtrise dans une discipline enseignable ;
 - avoir obtenu au moins 120 crédits ECTS dans la discipline ou dans la première des deux disciplines sur laquelle porte la candidature (90 crédits ECTS dans la seconde discipline, le cas échéant) ;
 - avoir effectué un mémoire de master dans la discipline sur laquelle porte la candidature ;
- s'être vu-e attribuer une place de stage par le DIP.

¹⁴ IUFE (2018), Formation des enseignant-e-s du secondaire 2018-2019, Guide de l'étudiante et de l'étudiant, p. 4.

¹⁵ IUFE (2016), Plan d'études de la Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire.
IUFE (2016), Plan d'études de la Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire.

¹⁶ IUFE (2016), Plan d'études CSDS.

¹⁷ IUFE (2018), Inscriptions, Conditions et procédure d'admission, MASE disciplinaire, p. 3.

La procédure de sélection intervient en collaboration avec l'IUFE et le DIP. Dans un premier temps, l'IUFE vérifie les prérequis académiques et transmet au DIP les dossiers des candidat-e-s réunissant les prérequis. Le DIP répartit ensuite les places de stage entre les candidat-e-s. Dans la plupart des disciplines, le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de places de stage, c'est pourquoi un classement des candidat-e-s est effectué :

- évaluation administrative des dossiers de candidature (les points sont attribués dans les catégories expérience professionnelle, formation, présentation générale du dossier et maîtrise du français) ;
- évaluation des compétences en entretien (les points sont attribués dans les catégories maîtrise orale du français et posture, potentiel de développement et motivation, perception du métier et conscience des enjeux, intérêt et sensibilité au monde éducatif).
- Les candidat-e-s ayant obtenu au total le plus de points se voient attribuer une place de stage.

Le DIP informe à la fois les candidat-e-s et l'IUFE de l'attribution des places de stage. L'IUFE confirme l'admission en maîtrise aux candidat-e-s ayant obtenu une place et ayant les prérequis académiques nécessaires.¹⁸

Dans l'enseignement secondaire également, le DIP détermine le nombre de places de stage et donc le nombre de places d'étude en vertu de la loi sur l'instruction publique (LIP, art. 133). Depuis 2015, l'admission en maîtrise est très restrictive, par crainte d'une part de former un trop grand nombre d'enseignant-e-s du secondaire et du fait, d'autre part, du nombre limité de places de stage disponibles. Avant, la sélection pour le stage avait lieu au terme d'une première année de cours et nombre de personnes ne pouvaient pas achever leur formation, ce qui était devenu problématique.¹⁹ Le nombre d'enseignant-e-s tend désormais à devenir insuffisant et le DIP comme l'IUFE ont convenu

- d'augmenter le nombre d'étudiant-e-s en FORENSEC pour l'année universitaire 2019/2020 de 220 à 270 et
- de planifier les variations d'étudiant-e-s admis-es sur des périodes de quatre ans, pour pouvoir faire face aux engagements de formateurs/trices que cela implique.

Les conditions d'admission au CSDS sont d'une part une maîtrise universitaire en enseignement secondaire et d'autre part au moins 90 crédits ECTS dans la discipline choisie pour le CSDS. En outre, le/la candidat-e doit disposer d'un accord pour un stage annuel en responsabilité. Il appartient au/à la candidat-e de trouver une telle place de stage.²⁰

¹⁸ République et Canton de Genève, Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, Direction des ressources humaines (2019), Directive, Attribution des stages FORENSEC par le DIP.

¹⁹ Avant 2015, de nombreux étudiant-e-s devaient prolonger leurs études parce qu'ils/elles n'avaient pas obtenu de place de stage ; la garantie d'une place de stage à chaque étudiant-e est depuis devenue un enjeu politique.

²⁰ IUFE (2019), Règlement d'études 2019 de la FORENSEC, p. 26.

3.2.3 Les stages

Dans la formation des enseignant-e-s du secondaire I et II, les stages jouent un rôle très important et sont liés à l'admission (cf. ci-dessus). Une place d'étude est accordée uniquement aux personnes ayant déjà la garantie d'une place de stage intégrée à la formation.

Le déroulement de la formation pratique a été réorganisé pour l'année universitaire 2019/2020, avec en premier lieu des changements dans les stages dans le cadre de la MASE bi-disciplinaire. Dans les deux cursus MASE disciplinaire et MASE bi-disciplinaire (cf. description des cursus), les étudiant-e-s effectuent au moins un stage par an. Alors que jusqu'à présent, tous les stages s'étendaient sur toute l'année, un des stages supplémentaires en MASE bi-disciplinaire se limite désormais à un semestre.

Dans le cadre de la MASE disciplinaire, les étudiants effectuent deux stages annuels :

- 1^{re} année : stage en responsabilité annuel (4-6 h)
- 2^e année : stage en accompagnement annuel (6 h) ou stage en responsabilité annuel (4-6 h)

Dans la MASE bi-disciplinaire, des stages dans une seconde discipline sont également effectués **en complément** :

- 1^{re} année : stage en responsabilité annuel (4-6 h) dans la 1^{ère} discipline et stage en accompagnement semestriel (4 h) ou stage en responsabilité semestriel (4 h) dans la 2^{ème} discipline
- 2^e année : stage en accompagnement annuel (4-6 h) ou stage en responsabilité annuel (4-6 h) dans la 1^{ère} discipline et stage en accompagnement semestriel (4 h) ou stage en responsabilité semestriel (4 h) dans la 2^{ème} discipline

Deux autres stages sont exigés pour le CSDS :

- stage en responsabilité annuel (4-6 h)
- stage en accompagnement ponctuel (90 périodes)

Les différents types de stages se distinguent par le degré d'encadrement des étudiant-e-s. Dans le stage en accompagnement (annuel et ponctuel), l'étudiant-e enseigne dans la classe d'un-e enseignant-e d'accueil (EDAC) et assume de plus en plus de responsabilités. Le stage en accompagnement annuel se compose comme suit :²¹

- observation de l'EDAC (15 %) ;
- préparation et cours en tandem (30 %) ;
- enseignement autonome sous la supervision de l'EDAC (40 %) ;
- prise en charge en solo de la classe (15 %).

Le stage en accompagnement dans la FORENSEC correspond au stage en responsabilité dans la FEP. Dans le stage en responsabilité dans le cadre de la FORENSEC, l'étudiant-e

²¹ IUFE (2019), Règlement d'études 2019 de la FORENSEC, p. 13.

prend directement en charge la classe, toute l'année, comme un enseignant titulaire traditionnel, et aucun-e enseignant-e d'accueil n'est plus présent-e au quotidien.

Les places de stage sont spécifiques à une discipline et sont mises à disposition par le DIP. Par contre, c'est l'IUFE qui se charge d'organiser l'exécution, l'encadrement et l'évaluation du stage. Les stages en accompagnement sont suivis par trois personnes engagées par l'IUFE : une personne qui accueille les étudiant-e-s (EDAC), un-e formateur-trice de terrain qui assure l'évaluation et le/la chargé-e d'enseignement qui participe à l'encadrement des étudiant-e-s. Les stages en responsabilité sont quant à eux encadrés par un-e formateur-trice de terrain et le/la chargé-e d'enseignement.²² Le DIP met également à disposition des répondants de la direction pour la formation (RFdir) et des maitres mentors. Les FT et des EDAC sont rémunérés par l'IUFE, les RFdir et les maitres mentors par le DIP.

Les stages en responsabilité dans la FORENSEC mettent les étudiant-e-s en concurrence avec les enseignant-e-s en poste, ce qui rend l'accès à la formation problématique. Un accord sur l'emploi avec les associations représentatives du personnel enseignant, stipule que les stages en responsabilité – qui sont obligatoires pour accéder à la formation – sont uniquement proposés si aucun-e enseignant-e en poste ne souhaite augmenter son taux d'occupation et si aucun-e enseignant-e ayant achevé sa formation n'est disponible.²³ Le nombre de stages en responsabilité disponibles dépend ainsi du temps de travail que les enseignant-e-s en poste souhaitent effectuer. Pour que des stages en responsabilité soient garantis aux étudiant-e-s, le nombre d'enseignant-e-s formé-e-s a tendance à être insuffisant. Ces stages en responsabilité obligatoires sous la forme actuelle, qui ne sont pas exigés par la CDIP ni dans les autres cantons, devraient être repensés au plus vite²⁴.

Du point de vue du/de la formateur-trice de terrain, les conditions se sont par ailleurs dégradées. A la demande des étudiant-e-s, qui étaient dépassé-e-s par de trop nombreuses visites et évaluations ne leur permettant plus de mettre en œuvre les conseils dispensés lors de ces visites (une visite par semaine pour les étudiants en MASE bi-disciplinaire), la fréquence des visites a été diminuée lors de la réorganisation. C'est pourquoi l'IUFE prévoit désormais un budget inférieur par formateur-trice de terrain pour 2019, même si le nombre d'étudiant-e-s a augmenté par rapport à l'année précédente.²⁵ Pour les formateurs-trices de terrain, cette décision a conduit à une perte en termes d'heures de suivi par étudiant.

²² D'après les informations obtenues auprès de la directrice de l'IUFE.

²³ DIP (2019), Accord sur l'emploi du corps enseignant pour l'année scolaire 2019-2020.

²⁴ Cette carence en enseignant-e-s a encore été accentuée par le fait qu'en 2015, aucun-e étudiant-e n'a été admis-e à l'ES. Cette carence en enseignant-e-s est depuis compensée par le recrutement de remplaçant-e-s sans formation pédagogique (bien souvent des étudiant-e-s qui font également leur stage dans la même école). Les places de stage sont alors bloquées et il n'est pas possible pour l'IUFE et le DIP de réagir directement à la carence en enseignant-e-s et de former davantage d'enseignant-e-s du secondaire.

²⁵ Mili (2019), Coût annuel de suivi de stages par les formateurs-trices de terrain et les enseignant-e-s d'accueil pour une année académique.

3.3 Formation en enseignement spécialisé

Après la formation des enseignant-e-s du primaire ou des enseignant-e-s du secondaire, les étudiant-e-s peuvent effectuer une maîtrise en pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé (MESP) Cette maîtrise est proposée par l'IUFE et représente 120 crédits ECTS. Le diplôme autorise à enseigner auprès d'enfants de 4 à 20 ans dans trois contextes différents de l'enseignement spécialisé (intégration en classes ordinaires, classes spécialisées et institutions spécialisées).

Le cursus est subdivisé en quatre domaines de compétences :

- contexte politique, social et historique de la pédagogie spécialisée (9 crédits ECTS) ;
- déficiences, situations de handicap et besoins éducatifs particuliers (12 crédits ECTS) ;
- rôle et identité professionnels de l'enseignant-e spécialisé-e (9 crédits ECTS) ;
- enseignement et apprentissages en contextes d'enseignement spécialisé (90 crédits ECTS), dont 21 crédits ECTS pour les stages.

Les places d'étude sont limitées en raison du nombre de places de stage, le DIP fixant lui-même le nombre de places de stage, avec la collaboration des écoles privées subventionnées²⁶. Pour postuler, une formation des enseignant-e-s du primaire ou du secondaire dispensé par une haute école ou un diplôme d'une haute école en sciences de l'éducation, en pédagogie spécialisée, en logopédie, en psychologie, en psychomotricité, en éducation sociale ou en ergothérapie est requis. En outre, un certain niveau d'allemand et d'anglais est demandé. Les candidat-e-s qui remplissent ces conditions intègrent la procédure d'admission. Conduite par un comité composé de membres du corps enseignant de l'IUFE (le DIP compte un-e représentant-e au sein du comité) cette procédure comprend une évaluation de la qualité du dossier de candidature et un entretien.

Les places de stage sont proposées d'une part par le DIP (spécifiques, de l'office médico-pédagogique) et d'autre part par les établissements privés subventionnés. Trois stages en responsabilité sont effectués dans le cadre de la formation, chacun se déroulant dans un contexte différent. Le/la stagiaire est encadré-e par un-e formateur-trice de terrain, les activités sont discutées et définies. Par ailleurs, les cours et séminaires de l'IUFE qui doivent être suivis pendant les stages sont définis très largement en fonction du contexte du stage en question.²⁷

3.4 Coûts de la formation

L'Université de Genève a mis à notre disposition la comptabilité analytique de l'IUFE et de la Section des sciences de l'éducation (SSED), à savoir la section de la FPSE proposant le

²⁶ Institutions d'enseignement spécialisé privées subventionnées réunies au sein de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOER).

²⁷ IUFE (2018), Règlement d'études de la MESP 2018/2019, p. 2 et suivante.

BSEP. Les coûts pour l'enseignement de base²⁸, l'enseignement post-grade, la formation continue, la recherche et les services ont été présentés séparément.²⁹ D'autres cursus sont encore proposés par la SSED, c'est pourquoi les coûts présentés sont certainement supérieurs aux coûts effectifs pour la formation des enseignant-e-s.

3.4.1 Les coûts de formation, globalement et par étudiant-e

Dans la figure suivante, nous considérons les coûts totaux de l'IUFE et de la SSED, à l'exclusion de l'enseignement postgrade et de la formation continue.³⁰

Figure 3-3 : Coûts de l'enseignement de base, de la recherche et des services de l'IUFE et de la SSED en CHF

IUFE et SSED	2016	2017	2018
Enseignement de base	15 816 019	15 682 791	16 724 587
Recherche	20 047 835	19 144 699	19 048 277
Services	1 786 418	1 848 935	1 836 351
Total	37 650 272	36 676 426	37 609 214
Nombre étudiants sept.	1 129	1 192	1 300
Total par étudiant-e	33 348	30 769	28 930

Source : UniGe (2019), Comptabilité analytique IUFE et SSED.

Les coûts totaux sont demeurés relativement stables au cours des trois dernières années. Il en va de même pour les coûts des services, alors que les coûts de la recherche ont eu tendance à baisser. Les coûts de l'enseignement de la base fluctuent au cours des trois années, c'est pourquoi nous examinerons ces coûts de plus près dans les pages qui suivent.

Les coûts directs de l'enseignement de base se composent de coûts fixes et de coûts variables. Si l'on tient compte des coûts fixes et des coûts variables des trois dernières années, on voit que les coûts fixes restent globalement stables, tandis que les coûts variables ont légèrement diminué en 2017.³¹

²⁸ Ont été comptabilisés les étudiant-e-s en formation de base aux BSEP, CCEP, MAEP, MASE disciplinaire, MASE bi-disciplinaire et MESP, ainsi que les étudiant-e-s en maîtrise en sciences de l'éducation, en doctorat en sciences de l'éducation, en certificat complémentaire en formation des adultes, en certificat complémentaire en sciences de l'éducation orientation généraliste et en certificat complémentaire en éducation spéciale.

²⁹ La séparation est basée sur l'autodéclaration du personnel enseignant.

³⁰ La formation continue doit être autoportante et n'est donc pas considérée.

³¹ Pour permettre une comparaison avec les statistiques de l'OFS, les coûts sont comptabilisés par année calendaire et non par année universitaire.

Figure 3-4 : Coûts de l'enseignement de base de l'IUFE et de la SSED en CHF

	2016	2017	2018
Coûts directs	9 755 477	9 673 300	10 315 890
Coûts fixes	6 956 822	7 332 719	7 102 815
Coûts variables (stages)	2 798 655	2 340 581	3 213 075
Coûts indirects (incl. infra)	6 060 543	6 009 491	6 408 697
Total	15 816 019	15 682 791	16 724 587
Nombre étudiant-e-sept.	1129	1192	1300
Total par étudiant-e	14 009	13 157	12 865

Source : UniGe (2019), Comptabilité analytique IUFE et SSED.

Les coûts variables comprennent les coûts générés par les stages. L'année 2017 reflète probablement l'effet de l'année 2015, au cours de laquelle aucun-e nouvel-e étudiant-e n'a été admis-e à la FORENSEC. Suite à la réorganisation du suivi de la formation pratique (réduction du nombre de visites pendant les stages, mise en place d'ateliers mutualisé, simplification administrative du suivi), on s'attend à l'avenir à une baisse des coûts variables, bien que le nombre d'étudiant-e-s augmente. D'après les informations du responsable du service budget, comptabilité analytique et MCA de l'Université de Genève, les coûts variables devraient s'élever à environ CHF 2 600 000.– en 2019.

Pour quelques prestations d'ordre général, l'IUFE et la SSED profitent du lien avec l'Université. On part du principe que les coûts indirects sont proportionnels aux coûts directs et représentent 62 % des coûts directs. Les coûts indirects comprennent également les coûts d'infrastructure (2,3 % des coûts directs).

En septembre 2018, 1300 étudiant-e-s étaient inscrits en formation de base à l'IUFE et à la SSED. Au vu de la figure ci-dessus, les coûts d'enseignement s'élèvent à CHF 12 865.– par étudiant-e. Avec les années, les coûts par étudiant-e diminuent, ce qui s'explique avant tout par la variation du nombre d'étudiant-e-s (le nombre d'étudiant-e-s dans les filières FEP et MESP est quant à lui resté constant toutes ces dernières années). Selon les prévisions, cette diminution va se poursuivre pour les coûts des cours, alors que les coûts des séminaires et suivis de stages, globalement, vont augmenter, chaque fois que le nombre d'étudiant-e-s augmentera. En effet, les économies d'échelle ne concernent que les cours et non les séminaires ou le suivi des stages. Or les prévisions démographiques de la population scolaire d'ici 2025 sont fortement à la hausse (6 % à 12 %, comme dans le reste de la Suisse), ce qui laisse présager une augmentation importante du nombre d'enseignant-e-s à former.

Seule une partie des étudiant-e-s de la SSED suivait effectivement la formation des enseignant-e-s.³² La surestimation ou la sous-estimation des coûts par étudiant-e est conditionnée

³² Quelque 200 étudiant-e-s sont inscrit-e-s en BSEP2 et BSEP3 à la SSED. S'y ajoutent 100 étudiant-e-s en BSEP1, qui doivent également être comptabilisés au sein de la formation d'enseignement primaire.

par le fait que la formation des enseignant-e-s est plus ou moins coûteuse par rapport aux autres cursus de la SSED. Les Sciences sociales, auxquelles appartient la FPSE, présentaient en 2017 un coût de CHF 5896.– par étudiant-e, tandis que les sciences humaines et soc. pluridisc./autres, auxquelles appartient l'IUFE, atteignaient CHF 4129.– par étudiant.

3.4.2 Quels sont les coûts par filière ?

Comme présenté dans la description des différentes filières, la formation des enseignant-e-s du primaire se déroule pour les trois premières années à la FPSE (au sein de la Section des sciences de l'éducation SSED) et durant la quatrième année à l'IUFE, tandis que la formation des enseignant-e-s du secondaire ou de pédagogue spécialisé-e se déroule intégralement à l'IUFE. L'IUFE et la FPSE ne ventilent pas leurs coûts par filière. La ventilation des coûts est très complexe car, d'après la directrice de l'IUFE, les professeur-e-s enseignent généralement dans différents cursus et leurs cours magistraux peuvent être attribués à différents cursus. Les professeur-e-s sont employé-e-s soit par l'IUFE, soit par la FPSE, et il serait difficile de comptabiliser les coûts salariaux des différent-e-s professeur-e-s au prorata des cursus. Les tentatives de la FPSE d'effectuer une telle répartition des coûts n'ont pas encore abouti et les motifs susmentionnés peinent à justifier une tentative de notre part.

Selon la directrice de l'IUFE, on pense globalement qu'au final, la formation théorique pour chaque étudiant-e et par an représente toujours à peu près le même coût, quel que soit le cursus. Il n'en va pas de même pour la formation pratique, où on note d'importantes différences dans le coût des stages des différents cursus par étudiant-e. La figure suivante montre les coûts pour le/la formateur-trice de terrain et l'enseignant-e d'accueil par filière.

Figure 3-5 : Coûts formateurs de terrain et edacs en CHF

	FEP	MESP	FORENSEC jusqu'en juin 19	FORENSEC depuis sept 19
Nombre moyen d'étudiant-e-s	300	50	220	270
Coût annuel de suivi de stages	656 592	113 600	2 113 683	
Coût annuel moyen par étudiant-e	2189	2272	9608	6460
Coût annuel moyen par étudiant-e, toutes formations confondues	CHF 5060.– jusqu'en juin 2019 CHF 4055.– depuis sept 2019			

Source : Mili (2019), Coût annuel de suivi de stages par les formateurs-trices de terrain et les enseignant-e-s d'accueil pour une année académique. Avec modifications Ecoplan.

La figure montre clairement que la formation pratique est très chère, notamment pour les étudiant-e-s FORENSEC, puisqu'elle atteint CHF 9608.– par an et par étudiant-e. Cependant, comme il a été décidé en juin 2019 de réduire d'un tiers le nombre de visites de FT, les coûts passeraient à CHF 6460.– par an et par étudiant-e. Ainsi, les coûts moyens de formation pratique passent, pour l'ensemble des filières, de CHF 5060.– à CHF 4055.– par étudiant-e.

Les coûts seront abordés plus en détails au chapitre 5, dans la comparaison des coûts.

4 Formations dans les autres cantons

4.1 HEP Vaud

La formation des enseignant-e-s du canton de Vaud est décrite plus en détails ci-après. Les informations proviennent d'une part des règlements d'études, des programmes de formation et des guides de l'étudiant et de l'étudiante et d'autre part d'un entretien avec Guillaume Vanhulst (recteur), Sandra Cottet (directrice de l'administration) et Cyril Petitpierre (directeur de la formation).

La HEP Vaud a reçu un mandat du canton de Vaud, qui repose sur la loi sur la Haute école pédagogique du 12 décembre 2007 (LHEP). Le Conseil d'Etat et le Comité de direction de la HEP établissent un plan stratégique pluriannuel, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) jouant pour cela un rôle de médiateur. Le plan d'intentions rédigé par le Comité de direction sert de base et comprend notamment les prévisions de besoins en enseignant-e-s du canton de Vaud.³³

Depuis 2012, le nombre d'étudiant-e-s dans tous les cursus a fortement augmenté. Au vu de l'évolution de la population, la HEP estime que le besoin en enseignant-e-s va également continuer d'augmenter. Depuis 2012, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont chacun ajusté leurs financements, et il est important de poursuivre dans cette voie. La figure suivante montre l'évolution (attendue) du nombre d'étudiant-e-s.

Figure 4-1 : Evolution des effectifs d'étudiant-e-s par filière d'étude

Année académique	2012-2013	2017-2018	2021-2022
Ens. primaire	647	958	1187
Ens. secondaire 1	338	470	620
Ens. secondaire 2	182	223	245
Pédagogie spécialisée	285	376	435

Source : HEP Vaud (2017), Plan d'intentions 2017-2022, p. 65.

En prenant en compte également les autres maîtrises et formations continues, on estime à plus de 3200 le nombre d'étudiant-e-s pour l'année 2021/2022.³⁴ Cette planification des be-

³³ HEP Vaud (2017), Plan d'intentions 2017-2022.

³⁴ HEP Vaud (2017), Plan d'intentions 2017-2022, p. 63 et suivantes.

soins ne tient pas compte du fait que le nombre de places de stage est limité. Cependant, il a jusqu'à présent été possible de trouver une place pour chaque étudiant-e et l'offre de places de stage augmentera à l'avenir en même temps que le besoin en enseignant-e-s.

La loi sur la HEP précise à l'article 17 que les établissements scolaires sont tenus d'accepter les étudiant-e-s de la HEP dans le cadre des stages. Le centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) est chargé de l'organisation des stages. D'après le rapport de gestion 2017, le CefopÉ est parvenu à attribuer une place de stage à tous les étudiant-e-s en 2017.³⁵

4.1.1 Formation en enseignement primaire

Le *Bachelor of Arts (et le diplôme) en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire*³⁶ dure 3 ans à la HEP Vaud et compte 180 crédits ECTS. Le cursus comporte des cours dans les domaines « Profession enseignante » (39 crédits ECTS), « Conception, conduite et régulation de l'enseignement et des apprentissages » (93 crédits ECTS) et « Gestion de classe et relations avec les partenaires » (15 crédits ECTS), ainsi que des stages (33 crédits ECTS).

Une maturité gymnasiale, une maturité spécialisée orientation pédagogie, un titre d'une haute école universitaire ou spécialisée, une maturité professionnelle ou un titre jugé équivalent sont nécessaires pour être admis à la formation. En outre, un niveau B2 est demandé en allemand et, pour les personnes choisissant l'anglais, un niveau B2 en anglais. Sous certaines conditions, on admet également des personnes en reconversion. Si le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de places d'étude, la priorité est accordée aux personnes 1) refusées l'année précédente pour des raisons de place 2) qui disposent de tous les titres nécessaires 3) qui ont effectué le plus de remplacements. Si ces critères ne suffisent pas, un concours (sur la maîtrise de connaissances et de compétences dans le domaine du français en tant que langue professionnelle) est organisé, ce qui s'est très rarement révélé nécessaire jusqu'ici.

Des stages sont organisés chaque année dans le cadre des études. Selon les places de stage disponibles, les étudiant-e-s effectuent un stage A (stage en accompagnement) ou un stage B (stage en responsabilité).³⁷

Les places de stage A sont organisées par le DFJC. En tenant compte de la proposition du comité de direction de la HEP, le DFJC définit le besoin en places de stage pour l'année universitaire suivante. En collaboration avec les établissements partenaires de formation, une

³⁵ HEP Vaud (2019), Rapport de gestion 2017, p. 113.

³⁶ Les diplômés obtiennent à la fois le Bachelor of Arts, mais aussi le Diplôme en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.

³⁷ Cependant, les étudiants de la formation en enseignement primaire ne peuvent effectuer un stage que pendant la troisième année de leurs études.

liste des places de stage est alors établie.³⁸ Les stages B sont uniquement proposés si les écoles expriment le besoin de disposer de remplaçant-e-s et si les directeurs-trices d'écoles demandent un-e stagiaire auprès de la HEP Vaud. Par conséquent, dans la formation en enseignement primaire, environ 5% des stages sont des stages B (en responsabilité).³⁹

Les stagiaires sont encadrés et évalués par un-e praticien-ne formateur-trice (PraFo). Un-e représentant-e de la HEP est invité-e à l'évaluation uniquement en cas de problèmes. Les PraFo sont des formateurs-trices certifié-e-s ; en l'absence de PraFo, le/la stagiaire peut être encadré-e par un enseignant-e qui obtiendra son certificat de formateur-trice au cours des deux années à venir.

Pour des raisons historiques, les stagiaires en troisième année de formation perçoivent pour un stage A une indemnité de CHF 7200.– en fin de semestre. En cas de stage B, l'indemnité est versée directement par l'école. Les PraFo sont rémunéré-e-s par le canton.

4.1.2 Formation en enseignement secondaire I et II

La HEP Vaud distingue les degrés secondaires I et II. Pour enseigner au degré secondaire I, il convient d'obtenir un *Master of Arts* ou un *Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I* (MAS1, 120 crédits ECTS).⁴⁰ Les enseignant-e-s qui souhaitent pratiquer au degré secondaire II doivent postuler pour un *Master of Advanced Studies / diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II* (MAS2, 60 crédits ECTS), qui dure une année.

Pour être admis en MAS1 (pour enseigner au cycle), il faut disposer d'un baccalauréat universitaire et de 110 crédits ECTS dans la discipline choisie ou de 60 crédits ECTS si l'on souhaite enseigner plusieurs disciplines. Chaque discipline supplémentaire requiert alors 40 autres crédits ECTS. Le MAS2 (pour enseigner au collège) requiert une maîtrise, 120 crédits ECTS dans la première discipline et 90 crédits ECTS dans une éventuelle seconde discipline.

Si le nombre de places d'étude est insuffisant, les mêmes règles s'appliquent au MAS1 et à l'enseignement primaire, où la préférence est donnée en outre aux candidats qui remplissent les conditions d'admission dans la plupart des disciplines d'enseignement au degré secondaire I. Pour la candidature au MAS2, la préférence est en outre donnée aux titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat dans la discipline concernée et/ou aux candidat-e-s effectuant, dans la discipline concernée, une maîtrise que la HEP Vaud propose en collaboration avec une autre haute école suisse.

³⁸ Conseil d'Etat du canton de Vaud (2018), Règlement d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique, art. 46.

³⁹ HEP Vaud (2018), Bachelor en enseignement préscolaire et primaire. Plan d'études année académique 2018-2019.
HEP Vaud (2016), Filière Enseignement primaire, Vous souhaitez enseigner à des étudiants de 4 à 12 ans ?

⁴⁰ En parallèle, le/la candidat-e obtient également le diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I.

Dans le MAS1, les stages portent sur 28 crédits ECTS, contre 16 crédits ECTS pour le MAS2. Les stages de type A (en accompagnement) sont la règle dans les deux cursus du secondaire. Dans le cadre du stage A, le/la stagiaire assume de plus en plus de responsabilités. S'il existe un besoin de remplacements par des stagiaires dans les écoles, les étudiant-e-s peuvent également effectuer un stage B. Dans le MAS1 34.7% des étudiant-e-s effectuent un stage B en responsabilité et dans le MAS2 36%. Comme pour l'enseignement primaire, les stagiaires sont encadré-e-s et évalué-e-s par les PraFo. Au cours du dernier semestre, les stagiaires perçoivent une indemnité de CHF 7200.– pour un stage A et un salaire pour les stages B, versé directement par l'école.⁴¹

4.1.3 Formation en enseignement spécialisé

Le *Master of Arts en enseignement spécialisé*⁴² (MAES) comprend 120 crédits ECTS et s'étend sur 3 ans. Pour être admis, il faut au moins disposer d'un baccalauréat universitaire en enseignement pour les classes ordinaires. Sous certaines conditions, les personnes titulaires au moins d'un baccalauréat universitaire en logopédie, en psychomotricité ou dans une discipline apparentée peuvent également poser leur candidature. Lorsque le nombre de candidat-e-s dépasse le nombre de places d'étude, les mêmes règles que pour l'enseignement primaire s'appliquent.

Dans ce cursus, deux types de stages sont effectués : un stage principal et quelques stages spécifiques, au cours desquels les étudiant-e-s peuvent observer différents contextes et différentes classes. Le stage principal est effectué en stage en responsabilité partagée ou en stage en responsabilité en emploi.⁴³

4.2 HEP BEJUNE

Les informations sur la HEP BEJUNE proviennent des règlements d'études, des programmes de formation et des guides de l'étudiant et de l'étudiante et d'un entretien avec Maxime Zuber (recteur), Richard Mamie (responsable administratif) et Paul Jolissaint (responsable service académique).

La HEP BEJUNE est le fruit d'un concordat intercantonal entre les trois cantons du Jura, de Neuchâtel et de la partie francophone du canton de Berne. Le mandat de la HEP BEJUNE comprend la formation des enseignant-e-s à l'école enfantine, primaire et secondaire. Le concordat prévoit que le comité stratégique⁴⁴ est l'organe suprême de la HEP et dispose de

⁴¹ HEP Vaud (2016), Filière Enseignement Secondaire I, Vous souhaitez enseigner à des étudiants de 15 à 20 ans ? HEP Vaud (2016), Filière Enseignement Secondaire II, Vous souhaitez enseigner à des étudiants de 15 à 20 ans ? HEP Vaud (2019), Guide de l'étudiant-e, Filière Secondaire II.

⁴² Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.

⁴³ HEP Vaud (2016), Filière Pédagogie spécialisée. Votre formation en enseignement spécialisé.

⁴⁴ Le comité stratégique se compose de conseillers/conseillères d'Etat et de ministres des départements de l'instruction publique des trois cantons.

vastes compétences. Celui-ci fixe par exemple les objectifs à long terme, définit les programmes de formation et prend des mesures de régulation du nombre d'étudiant-e-s. Le comité stratégique informe les parlements de ses activités.⁴⁵

Le comité stratégique définit le nombre de places d'étude. Ce nombre dépend uniquement de la capacité de la HEP et des places de stage disponibles⁴⁶, et non pas des besoins en enseignant-e-s des trois cantons. Selon le recteur, tenir compte des besoins en enseignant-e-s constituerait un enjeu politique qui ne relève ni de la responsabilité du comité stratégique, ni de celle du recteur. Les équipes de BEJUNE déclarent que ces dernières années, le nombre d'étudiant-e-s à la HEP est resté relativement stable. Tandis que 150 nouveaux/nouvelles étudiant-e-s sont admis-es chaque année dans l'enseignement primaire, la formation en enseignement secondaire en compte 120 et la pédagogie spécialisée 30.

Les trois cantons veillent à ce qu'un nombre suffisant de stages soient mis à disposition.⁴⁷ Les responsables cantonaux de la pratique professionnelle (RPP) sont chargés de l'organisation des places de stages et du déroulement des stages à la HEP BEJUNE. Tout-e étudiant-e qui est admis-e à la HEP BEJUNE reçoit également une place de stage.

4.2.1 Formation en enseignement primaire

L'admission au *Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education* (Diplôme d'enseignement au degré primaire) de trois ans nécessite une maturité gymnasiale ou un titre reconnu équivalent, une maturité professionnelle, une maturité spécialisée – orientation pédagogie, un baccalauréat universitaire d'une haute école ou un diplôme d'enseignant-e reconnu par la CDIP. Ces dernières années, le nombre de candidatures dépassait généralement le nombre de places d'étude. Dans de tels cas, un concours est organisé afin de procéder à la sélection des candidat-e-s.

Petite particularité de la HEP BEJUNE : la possibilité de passer le baccalauréat universitaire en deux langues. Cet ajout permet aux étudiant-e-s diplômé-e-s d'enseigner dans les deux langues. Lors de l'inscription, la priorité est donnée aux candidat-e-s qui ont obtenu une maturité bilingue.

Les stages sont effectués dans la classe d'un-e formateur-trice en établissement (FEE), ce/cette FEE étant présent-e et assurant l'encadrement et l'évaluation des étudiant-e-s. A la demande des trois cantons, les étudiant-e-s en troisième année peuvent également assurer des remplacements si un besoin existe dans les établissements.

Les FEE sont indemnisé-e-s à hauteur de CHF 350.– par semaine de stage ou peuvent réduire leur temps de travail d'une heure hebdomadaire toutes les dix semaines de stage. Par

⁴⁵ Concordat intercantonal créant une haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP BEJUNE), p. 1 et suivante.

⁴⁶ HEP BEJUNE (2017), Règlement d'études, art. 5.

⁴⁷ Concordat intercantonal créant une haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP BEJUNE), art. 30, p. 6.

ailleurs, les FEE sont encouragé-e-s à obtenir le CAS de formateur ou formatrice en établissement, qui leur est proposé gratuitement.

En plus du/de la FEE, le/la stagiaire est également encadré-e par un-e formateur-trice HEP (FHEP), qui rend visite à l'étudiant-e et l'évalue à plusieurs reprises durant le stage.⁴⁸

4.2.2 Formation en enseignement secondaire I et II

Il existe trois cursus possibles au degré secondaire à la HEP BEJUNE. Un *Master of Arts or Science in Secondary Education* (MAS1) est nécessaire pour enseigner au degré secondaire I. Le *MAS in Secondary and Higher Education* (MAS1&2) permet d'enseigner aux deux niveaux et le *MAS in Higher Education* (MAS2) autorise un enseignement au degré secondaire II.⁴⁹

L'admission en MAS1 requiert un baccalauréat universitaire d'une haute école avec au moins 60 crédits ECTS dans la première discipline choisie et 40 crédits ECTS dans chaque autre discipline choisie. Le MAS1 compte 118 crédits ECTS pour deux disciplines choisies et 120 crédits ECTS pour trois disciplines choisies. 32 de ces crédits ECTS sont cumulés dans le cadre d'un stage.

Pour suivre un MAS2 ou un MAS1&2, il faut disposer d'une maîtrise et d'au moins 120 crédits ECTS dans la discipline principale choisie, ainsi que de 40 crédits ECTS dans une éventuelle seconde discipline. Le MAS2 comprend 60 crédits ECTS (14 crédits ECTS en stage) et le MAS1&2 96 crédits ECTS pour une discipline et 108 crédits ECTS pour deux disciplines, le stage représentant dans les deux cas 32 crédits ECTS.

Le nombre de places d'étude est limité dans les trois cursus, ces restrictions étant spécifiques à chaque discipline. Les restrictions s'expliquent avant tout par un manque de formateurs-trices en établissement dans certaines disciplines. Là encore, un concours est organisé par la HEP si le nombre de candidatures est trop élevé.

Un stage court est effectué durant la première année d'étude pour les trois cursus. Dans le MAS1 et le MAS1&2, un stage long est effectué en deuxième année. Le stage long peut être effectué en emploi si l'étudiant-e trouve un employeur par ses propres moyens.

Pendant les stages, les étudiant-e-s sont accompagné-e-s et dirigé-e-s par un-e FEE (sauf si le stage est en emploi, auquel cas les étudiant-e-s sont uniquement encadré-e-s par un-e mentor-e). Les stages prennent la forme de stages en responsabilité partagée, ce qui signifie que le/la stagiaire assume de plus en plus de responsabilités, jusqu'à ce que le/la FEE ne soit plus présent-e en cours.

⁴⁸ HEP BEJUNE (2018), Formation à l'enseignement primaire, Guide de la pratique professionnelle 2018-2019.

⁴⁹ Le MAS2 est proposé uniquement pour les disciplines enseignées exclusivement au degré secondaire II, p. ex. la philosophie. Pour les disciplines enseignées également au degré secondaire I, seul le MAS1&2 est proposé.

Comme dans l'enseignement primaire, des FHEP sont chargé-e-s, en plus des FEE, d'encadrer les étudiant-e-s et d'évaluer leur formation pratique. Les FHEP rendent visite au/à la stagiaire plusieurs fois par an dans sa classe.

En guise de dédommagement, les FEE peuvent choisir entre une réduction d'une heure hebdomadaire de leur temps de travail et le versement d'une indemnité d'un montant correspondant à leur salaire pour une heure hebdomadaire. On encourage en outre les FEE à suivre le CAS de formateur ou formatrice en établissement, gratuit pour eux. Le/la stagiaire n'est pas rémunéré-e pour le stage.⁵⁰

4.2.3 Formation en enseignement spécialisé

Pour être admis en *Master of Arts in Special Needs Education*, il faut disposer d'un diplôme d'enseignant-e au moins de niveau baccalauréat universitaire. Les conditions d'admission sont également remplies par les personnes disposant au moins d'un baccalauréat universitaire dans une discipline apparentée. La formation dure 3 ans, compte 90 crédits ECTS et se déroule en cours d'emploi.

Si le nombre de candidatures est trop important, les candidat-e-s sont choisi-e-s selon leur expérience professionnelle dans l'enseignement et leur rôle dans l'enseignement spécialisé.

Sur les 90 crédits ECTS, 26 sont obtenus dans le cadre du stage d'observation. L'étudiant-e organise ces stages par ses propres moyens ou avec l'aide du comité de direction et se cherche lui-même/elle-même un-e remplaçant-e si nécessaire.⁵¹ Les étudiant-e-s qui ne peuvent faire valoir un emploi à au moins 20 % dans le domaine de l'enseignement spécialisé doivent en outre effectuer un stage en responsabilité partagée. L'étudiant-e peut trouver une place de stage par ses propres moyens. En cas de problèmes, le/la RPP lui apporte son aide.⁵²

4.3 HEP et Université de Fribourg

Le canton de Fribourg a opté pour une combinaison de systèmes. Tandis que la formation en enseignement primaire relève de la HEP-PH Fribourg, l'Institut de formation à l'enseignement au secondaire (IFE) de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg est chargé de la formation des enseignant-e-s au secondaire. La formation en enseignement spécialisé est organisée par le Département de pédagogie spécialisée.

La HEP-PH forme à la fois des enseignant-e-s du primaire germanophones et francophones. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a limité à 50 le nombre d'étudiant-e-s par année d'étude dans la division germanophone et à 110 dans la division francophone. Le motif de

⁵⁰ HEP BEJUNE (2019), Guide de stage, Formation secondaire 2019-2020.

⁵¹ HEP BEJUNE, Guide de stages d'observation.

⁵² HEP BEJUNE, Guide de stages en responsabilité partagée.

cette restriction est la capacité de la HEP-PH FR, qui tient notamment compte des places de stage disponibles. Compte tenu du manque d'enseignant-e-s du primaire francophones, une augmentation des capacités est en discussion.⁵³ Les places de stage sont proposées par la HEP-PH FR.

L'Institut de formation à l'enseignement au secondaire (IFE) se compose d'une part du Zentrum für Lehrerinnen- und Lehrerbildung Freiburg (ZELF) pour la formation des enseignant-e-s germanophones et du Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF) pour la formation des enseignant-e-s francophones. L'admission à la formation des enseignant-e-s francophones du secondaire au degré II est limitée en raison du manque de places de stage.⁵⁴ Les places de stage sont proposées par le ZELF ou le CERF.

Depuis 2007 au moins, l'amélioration de la collaboration entre la HEP-PH FR et l'Université de Fribourg est discutée et un regroupement est envisagé. Dans un rapport de 2010, il est avancé que la formation des enseignant-e-s dans son ensemble pourrait être rattachée à l'Université, mais que le canton perdrait alors toute influence. Autre possibilité : la partie pratique de la formation pourrait être intégrée à la HEP-PH FR, avec le risque de perdre une partie des étudiant-e-s extérieur-e-s au canton.

Dans son rapport, le professeur Roman Capaul (2019) analyse les modèles institutionnels pour la formation des enseignant-e-s à Fribourg. Il considère comme problématique le fait que 1) le manque de contact entre le département de pédagogie spécialisée et la HEP-PH FR resp. l'IFE conduit à une prise en compte insuffisante de l'enseignement intégratif, 2) les structures sont très différentes et les synergies ne sont pas exploitées et 3) la collaboration avec les structures publiques est rendue plus difficile par différentes compétences décisionnelles. Il propose la mise en place d'un comité interinstitutionnel à valeur d'organe directeur, qui fera le lien direct entre la formation des enseignant-e-s et les autorités et devra permettre une communication plus étroite. Il exclut par ailleurs un regroupement, car on assiste actuellement à un durcissement des positions.

⁵³ Conseil d'Etat du canton de Fribourg (2019), Ordonnance du 07.05.2019 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2019/20.

⁵⁴ Capaul (2019), Analyse von institutionellen Modellen für die Lehrpersonenbildung in Freiburg.

5 Comparaison des systèmes et des coûts

5.1 Gouvernance (collaboration avec l'Etat)

La formation relève de la responsabilité des cantons, celle des enseignant-e-s est donc également organisée et réglementée au niveau cantonal. A Genève, le DIP est chargé de la formation des enseignant-e-s et a confié cette tâche à l'IUFE. Dans le canton de Vaud, la loi sur la HEP définit les tâches de la HEP Vaud, tandis que dans les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, le concordat⁵⁵ régleme la mission et les conditions pour la HEP BEJUNE.

a) Nombre d'étudiants / planification des besoins

La planification des besoins constitue un aspect important dans les deux systèmes (universités et HEP). En se limitant à la perspective cantonale, on souhaite éviter toute carence d'enseignant-e-s, mais aussi tout sureffectif. A Genève, la loi sur l'instruction publique⁵⁶ prévoit que le DIP détermine le nombre de places de stage attribuées et fixe ainsi le nombre d'étudiant-e-s admis-es. Alors que le nombre d'étudiant-e-s est resté largement constant ces dernières années, les quotas sont aujourd'hui légèrement revus à la hausse. Sur le plan politique, il est très important qu'aucun-e étudiant-e ne reste sans stage dans le canton de Genève. Le manque de places de stage est donc également à l'origine de la restriction établie ces dernières années. La difficulté à trouver des places de stage est renforcée par un accord passé avec les syndicats. Celui-ci garantit que les places de stage sont proposées uniquement si aucun-e enseignant-e en poste ne souhaite augmenter son taux d'occupation et si aucun-e enseignant-e diplômé-e ne se porte candidat-e.

Dans le canton de Vaud, la HEP établit elle-même un plan d'intentions qui contient un prévisionnel du besoin en enseignant-e-s pour le canton de Vaud en fonction de l'évolution de la population. Ce plan d'intentions sert ensuite de base de discussion avec le Conseil d'Etat pour l'établissement d'un plan stratégique commun (qui intervient au début de chaque législature). Depuis la création de la HEP en 2012, le gouvernement a toujours accepté l'augmentation des besoins et a mis à disposition les ressources nécessaires.

Dans le cas de la HEP BEJUNE, le concordat établit le comité stratégique qui dirige la HEP et définit également le nombre d'étudiant-e-s. Le lien avec les cantons est assuré par le fait que le comité stratégique est composé de membres du Conseil-exécutif de Berne, du Gouvernement jurassien et du Conseil d'Etat de Neuchâtel. Le comité stratégique tient cependant surtout compte de la capacité de la HEP et de l'offre en matière de places de stage. Il n'est pas du ressort du comité stratégique de tenir compte des besoins des cantons en enseignant-e-s. En outre, le nombre d'étudiant-e-s a bien couvert le besoin en enseignant-e-s ces dernières années (selon les avis exprimés lors des entretiens). Suite à une carence il y a

⁵⁵ Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (2000), Concordat intercantonal créant une haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE).

⁵⁶ Canton de Genève (2015), loi sur l'instruction publique, LIP, art. 132/133.

quelques années en enseignant-e-s en mathématiques au degré secondaire, la HEP a toutefois réagi et proposé un cours unique destiné aux scientifiques.

Conclusion

Dans les deux systèmes, (université et HEP), le monde politique a son mot à dire dès lors qu'il s'agit du nombre d'étudiant-e-s. Le besoin du canton est au premier plan, en particulier dans les cantons de Genève et de Vaud, avec la volonté ces dernières années pour Genève de ne pas former un trop grand nombre d'enseignant-e-s. Les places de stage disponibles constituent cependant à chaque fois une restriction.

b) Organisation des stages / communication avec les établissements

A Genève, le DIP est chargé de l'organisation des places de stage et communique directement avec les établissements scolaires. Pour l'attribution des stages en responsabilité, le DIP s'est engagé à donner la priorité aux enseignant-e-s diplômé-e-s et aux enseignant-e-s en poste qui souhaitent augmenter leur taux d'occupation. Dans l'enseignement secondaire, le DIP sélectionne les candidat-e-s avec la collaboration des directions d'établissements scolaires. Le bureau d'organisation des stages de l'IUFE (ou de la FPSE) est ensuite chargé d'organiser le déroulement et l'évaluation.

Les écoles du canton de Vaud sont tenues d'accueillir les étudiant-e-s dans le cadre d'un stage. Les places de stage A sont organisées par le DFJC. En collaboration avec les établissements partenaires de formation, une liste des places de stage est établie. Si le nombre de places est insuffisant, les praticien-ne-s formateurs-trices n'ayant pas encore entièrement achevé leur formation de PF sont également admis-es.⁵⁷ Par ailleurs, des comités régionaux constitués de directeurs d'établissements peuvent être activés s'il manque encore des places de stage. Pour les stages B, les établissements s'adressent directement à la HEP. La mise en œuvre des stages est alors organisée par le CefopÉ.

Pour les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, le concordat (art. 30) précise que les cantons sont tenus de mettre à disposition un nombre suffisant de places de stage.⁵⁸ A la HEP BEJUNE, les RPP employé-e-s par la HEP veillent à ce que le nombre de places de stage soit suffisant. Ils sont par ailleurs également responsables de la mise en œuvre des stages. La direction de l'établissement scolaire s'adresse directement au/à la RPP si elle a besoin d'un-e stagiaire en remplacement.

Conclusion

A Genève, il semble que l'organisation des places de stage soit particulièrement complexe, notamment dans l'enseignement secondaire, ce qui, d'après les entretiens, ne semble pas

⁵⁷ Conseil d'Etat du canton de Vaud (2018), Règlement d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique, art. 46.

⁵⁸ Concordat, art. 30.

être le cas dans les HEP observées. Tandis que le DIP soulage l'IUFE en s'occupant de l'organisation des places de stage, cette interposition du DIP engendre de sérieuses complications et tend à déresponsabiliser les écoles et les enseignant-e-s actif-ve-s. A Genève, l'organisation est avant tout rendue difficile par le fait que les stages en responsabilité sont obligatoires durant la première année de l'enseignement secondaire et entrent en concurrence avec les heures de cours des enseignant-e-s actif-ve-s.

c) Accès aux ressources

En lien avec la planification des besoins se pose également la question des sources de financement des établissements. La responsable du service budget, comptabilité analytique et MCA de l'Université de Genève pense qu'à Genève, le nombre d'étudiant-e-s pourrait encore être augmenté sans que des ressources supplémentaires ne soient nécessaires.

L'Université est bien plus indépendante de l'Etat qu'une HEP, mais la formation des enseignant-e-s ne constitue qu'un petit élément au sein de l'établissement et risque donc de ne pas être suffisamment prise au sérieux. Elle doit s'imposer face aux autres instituts / facultés si elle souhaite obtenir davantage de ressources. Pour une HEP, le lien avec l'Etat est certes plus direct, mais la formation des enseignant-e-s est au cœur de ses préoccupations.

d) Mandat de formation vs mandat d'étude

Une différence fondamentale réside dans la philosophie de la tâche définie. Le politique exige des HEP une formation d'enseignant de qualité, de préférence axée sur la pratique, qui leur permette d'accéder directement à la profession. Dans ce contexte, les HEP ont un mandat de performance détaillé, qui est généralement associé à un accord de performance.

En revanche, l'Université remplit par essence un mandat d'étude et une diversité de filières proposée dont la formation des enseignants n'est qu'une composante. Il est donc naturel que l'Université accorde une grande importance à l'aspect d'étude de la formation, par exemple en offrant un cursus Master en enseignement primaire (facultatif), unique en Suisse. A noter toutefois que les crédits ECTS de la partie pratique et de la partie théorique des formations à l'enseignement dispensées à l'IUFE sont rigoureusement calqués sur les conditions de reconnaissance de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP).

Cette philosophie différente est également reflétée dans la comparaison des coûts du chapitre 5.3 ci-dessous. Alors que dans les deux HEP Vaud et BEJUNE, les dépenses de recherche sont nettement inférieures aux dépenses d'enseignement, la situation est différente pour la formation des enseignants à Genève. Les dépenses de recherche y sont supérieures d'environ 20% aux dépenses de formation.

5.2 Comparaison de la structure de l'enseignement, l'admission et les stages

a) Accès à la formation, mécanismes de sélection

Dans les trois établissements, l'accès à la formation des enseignant-e-s est restreint, c.-à-d. que le nombre de places d'étude est limité. Ces restrictions semblent particulièrement efficaces à Genève et BEJUNE. Les prérequis universitaires sont partout les mêmes. En revanche, les procédures de sélection face à un trop grand nombre de candidatures varient.

Genève présente la particularité de procéder à une nouvelle sélection après la première année de formation en enseignement primaire. La priorité est donnée aux candidat-e-s ayant obtenu les meilleurs résultats à l'issue de la première année de formation et lors de l'entretien. La HEP Vaud favorise quant à elle les candidat-e-s qui n'ont pas obtenu de place l'année précédente, qui disposent déjà de tous les titres nécessaires et qui ont effectué le plus de remplacements. Si ces critères devaient ne pas suffire, un concours est organisé. Un concours est également organisé à la HEP BEJUNE lorsque le nombre de candidatures est trop important.

La procédure est la même à la HEP Vaud et à la HEP BEJUNE pour la formation des enseignant-e-s au secondaire. La HEP Vaud favorise les candidat-e-s remplissant les conditions d'admission dans la plupart des disciplines d'enseignement au degré secondaire I. Pour la candidature au MAS2, la préférence est en outre donnée aux titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat dans la discipline concernée et/ou aux candidat-e-s effectuant, dans la discipline concernée, une maîtrise que la HEP Vaud propose en collaboration avec une autre haute école suisse. Un concours est organisé à la HEP BEJUNE si le nombre de candidat-e-s est trop élevé. Pour être admis-e à la formation des enseignant-e-s au secondaire de l'IUFE, le/la candidat-e doit s'être vu-e attribuer une place de stage par le DIP. La procédure de sélection du DIP comprend d'une part un examen du dossier de candidature et d'autre part un entretien avec le/la candidat-e.

Si le nombre de candidatures à la formation en enseignement spécialisé est trop élevé, les candidat-e-s à la HEP BEJUNE sont choisi-e-s en fonction de leur expérience professionnelle dans l'enseignement et de leur rôle dans l'enseignement spécialisé. La HEP Vaud applique les mêmes règles de préférence que pour l'enseignement primaire, la priorité étant donnée aux candidat-e-s rejeté-e-s l'année précédente, qui disposent de tous les titres nécessaires et ont effectué le plus de remplacements. A Genève, un comité composé de membres de l'IUFE et d'un-e représentant-e du DIP choisit les candidat-e-s admis-es.

b) Différences dans la formation

Les diplômes des trois établissements (IUFE, HEP VD et HEP BEJUNE) sont reconnus par la CDIP et peuvent donc être considérés comme équivalents.

La principale différence dans l'enseignement primaire concerne certainement le fait que la formation dure quatre ans à Genève. La directrice de l'IUFE tout comme les représentant-e-s

des HEP interrogées considèrent que cette année supplémentaire constitue une solide valeur ajoutée. Depuis quelques années, le contenu des cours de formation doit répondre à des exigences accrues. Il est très difficile de traiter tous ces contenus en trois ans.

Dans l'enseignement secondaire, Genève a la particularité de n'opérer aucune distinction entre les formations des enseignant-e-s au secondaire de degré I et des enseignant-e-s au secondaire de degré II. Alors que les étudiant-e-s souhaitant enseigner en gymnase peuvent effectuer une maîtrise d'un an dans une HEP, Genève propose uniquement une maîtrise de deux ans. Cette situation s'explique par la législation genevoise, qui impose un diplôme « combiné » unique pour enseigner dans les deux degrés.

Tandis que le cursus d'enseignement spécialisé à Genève et à la HEP Vaud porte sur 120 crédits ECTS, il ne compte que 90 crédits ECTS à la HEP BEJUNE et les études se déroulent en cours d'emploi. Genève a fait des choix qui ont un coût.

c) Disponibilité des stages / assistance / financement

Les places de stage sont garanties dans les trois établissements dès lors que le/la candidat-e obtient une place d'étude.⁵⁹ L'admission au stage est ainsi partout liée à l'admission au cursus d'étude.

Dans l'enseignement primaire, des stages en accompagnement sont effectués ; autrement dit, l'enseignant-e qui accueille l'étudiant-e dans sa classe dans le cadre du stage est généralement présent-e, il/elle assure un suivi et évalue l'étudiant-e. Tant à la HEP Vaud qu'à la HEP BEJUNE, les stages en responsabilité sont autorisés si un établissement scolaire demande à la HEP des stagiaires afin d'assurer des remplacements. Seule la HEP Vaud dédommage les étudiant-e-s pour leur stage : ils/elles perçoivent une somme unique de CHF 7200.– au dernier semestre.⁶⁰ Les enseignant-e-s d'accueil perçoivent à Genève une indemnité de CHF 200.– par semaine ; à la HEP BEJUNE, ils/elles perçoivent la somme de CHF 350.– par semaine de stage ou peuvent réduire leur temps de travail d'une heure hebdomadaire toutes les 10 semaines de stage. Les enseignant-e-s d'accueil bénéficient également d'une indemnité à la HEP Vaud.

Dans l'enseignement secondaire, un stage en responsabilité en première année est obligatoire à Genève, tandis que la plupart des stages sont effectués en accompagnement à la HEP Vaud et la HEP BEJUNE. Au fil de la formation, les étudiant-e-s assument, dans le cadre des stages en accompagnement également, de plus en plus de responsabilités. Dans le canton de Vaud, les enseignant-e-s d'accueil perçoivent une indemnité. A la HEP BEJUNE, ils/elles peuvent choisir entre une indemnité et une réduction de leur taux d'occupation. A Genève, ils/elles bénéficient d'une réduction de leur taux d'occupation. En

⁵⁹ Seule exception : la maîtrise en enseignement spécialisé à la HEP BEJUNE. Les étudiant-e-s cherchent eux-mêmes une place de stage et la HEP ne leur vient en aide qu'en cas de problèmes.

⁶⁰ La réalisation d'un stage en responsabilité au titre d'un remplacement fait exception, puisqu'il donne alors lieu au versement d'un salaire.

plus de l'enseignant-e d'accueil, un-e FHEP est également responsable des stagiaires à la HEP BEJUNE et leur rend visite plusieurs fois par an. Il en va de même pour Genève, où un-e formateur-trice de terrain effectue plusieurs visites par semestre. A Genève, les formateurs-trices de terrain sont également rémunéré-e-s. Comme dans l'enseignement primaire, les étudiant-e-s sont uniquement indemnisé-e-s à la HEP Vaud.

A Genève, trois stages en responsabilité sont effectués dans le cadre de la formation en enseignement spécialisé. Ils font l'objet d'un suivi par un-e formateur-trice de terrain. A la HEP Vaud, un stage principal en responsabilité partagée ou en emploi est complété par différents petits stages d'observation. De la même façon, les étudiant-e-s à la HEP BEJUNE effectuent de nombreux stages d'observation courts, associés à un poste dans le domaine de l'enseignement spécialisé ou à un stage en responsabilité partagée. En moyenne, les FT à Genève perçoivent environ CHF 900.– par an. La HEP Vaud fait également appel à des FT, tandis que le suivi des stagiaires est assuré par les FEE à la HEP BEJUNE.

Dans les trois établissements, un CAS est proposé gratuitement aux FT du primaire, du secondaire et du spécialisé.

5.3 Coûts

Jusqu'à présent, nous avons effectué une description comparative des différents systèmes, mais nous pouvons également analyser leurs coûts. Pour cela, nous nous appuyons d'une part sur les documents déjà utilisés au chapitre relatif au coût de la formation des enseignant-e-s à Genève et d'autre part sur les comptabilités analytiques détaillées de la HEP BEJUNE et de la HEP Vaud pour l'année 2017, transmises à l'OFS pour les statistiques « finances des hautes écoles ». Les statistiques de l'OFS ont également été utilisées pour l'analyse des coûts.

Comme déjà mentionné, les coûts à l'Université de Genève n'ont pas été ventilés par cursus, ce qui rend impossible toute comparaison des différents cursus. L'OFS demande aux HEP qu'elles transmettent leurs coûts séparément pour chaque cursus. Cette mission n'est pas simple pour les HEP non plus, car là encore, les mêmes personnes enseignent bien souvent à plusieurs niveaux.

a) Deux approches

La répartition par cursus étant difficile, nous nous intéressons en premier lieu aux coûts totaux. Les données disponibles permettent d'examiner les coûts totaux de deux façons. Nous pouvons comparer les coûts de la formation des enseignants, y compris la recherche et les services, d'une part, et les coûts de l'enseignement de base, d'autre part.⁶¹ La figure suivante

⁶¹ Sans les coûts d'infrastructure, car ils ne sont que partiellement déclarés dans les comptes annuels des HEP et partiellement pris en charge par le canton.

montre les coûts, y compris l'enseignement de base, la recherche et les services, pour Genève et les deux HEP.

Figure 5-1 : Coûts de l'enseignement de base, de la recherche et des services 2017 en CHF

	IUFE + SSED	HEP BEJUNE	HEP Vaud
Enseignement de base	24 030 285	14 601 026	44 029 182
Recherche	10 298 694	2 591 752	14 458 287
Services	1 822 470	2 218 804	3 321 666
Subventions fédérales	2 900 842		
Total	33 250 607	19 411 582	61 809 135
Nombre étudiant-e-s sept.	1192	599	2075
Total par étudiant-e	27 895	32 407	29 788

Source : UniGe (2019), comptabilité analytique IUFE et SSED et comptes annuels des HEP.

Remarque : Selon les données du département de comptabilité de l'Université de Genève, la recherche représente 44% des heures de travail, selon une enquête auprès des professeurs de l'IUFE et de la SSED. Comme les coûts en question incluent les fonds de tiers (par exemple FNRS), qui sont aussi utilisés pour la recherche, on peut supposer que la part de la recherche émergeant au budget du canton est plus faible. Selon les cahiers de charges des enseignants de l'IUFE et de la SSED, la part de la recherche est normalement d'environ 30%. On peut supposer qu'en réalité, la part de la recherche se situe entre ces deux valeurs. Pour la présente analyse, nous avons cependant calculé les coûts du secteur public de l'enseignement de base et de la recherche à un ratio de 70:30. Les coûts totaux (figure 5-1) ne sont pas affectés par cette situation.

La répartition montre qu'en 2017, la recherche a représenté une part beaucoup plus faible dans les HEP qu'à Genève. Les coûts par étudiant-e sont similaires pour les trois institutions, les coûts par étudiant-e à Genève sont – grâce aux subventions fédérales – plus bas que ceux de la HEP Vaud et de la HEP BEJUNE.⁶² Dans cette comparaison, cependant, il faut noter que la quantité de recherche par étudiant-e varie. Afin de comparer le même produit, nous n'examinerons que les coûts de l'enseignement de base dans ce qui suit.

La figure suivante présente ces coûts de l'enseignement de base, en les répartissant entre coûts directs et coûts indirects pour l'année 2017.

⁶² Les coûts de la HEP Vaud incluent également la compensation que les étudiants reçoivent à la fin de leurs études pour les stages en accompagnement (CHF 7200.-). Par an, cette compensation s'élève à environ CHF 2500.- par étudiant-e.

Figure 5-2 : Coûts de l'enseignement de base 2017 en CHF

	IUFE + SSED	HEP BEJUNE	HEP Vaud
Coûts directs	15'037'358	12 187 515	36 736 178
Coûts indirects (sans infrastructure)	8'992'928	2 413 511	7 293 004
Total	24'030'285	14 601 026	44 029 182
Nombre étudiant-e-s sept.	1192	599	2075
Total par étudiant-e	20'160	24 376	21 219

Source : UniGe (2019), comptabilité analytique IUFE et SSED et comptes annuels des HEP.

Dans la figure 5-2 les coûts d'infrastructures ont été déduits des coûts indirects de l'IUFE et de la SSED, contrairement à la figure 3-3. Si l'on s'intéresse aux coûts par étudiant-e, il ressort un profil clair : les coûts à Genève sont légèrement inférieurs à ceux des HEP Vaud et HEP BEJUNE. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'à Genève, on recense plus de cours magistraux mutualisés au sein de l'université.

b) Coûts de la formation pratique

Par rapport aux coûts de formation théorique des étudiant-e-s, la formation pratique peut être davantage répartie entre les différents cursus. Les chiffres de la figure 5-3 montrent les coûts par étudiant-e pour les formateurs-trices en établissement et les formateurs-trices de terrain aux différents niveaux.

Figure 5-3 : Coûts des formateurs-trices de terrain par étudiant-e par filière en CHF

	IUFE + SSED (2018/2019) ⁶³	HEP BEJUNE (2017)	HEP Vaud (2017)
Enseignement primaire	2189	3551	10 076
Enseignement secondaire	6460 ⁶⁴	5144	7271
Enseignement spécialisé	2272	-	6437

Source : UniGe (2019), comptabilité analytique IUFE et SSED et comptes annuels des HEP.

Il convient de faire preuve de prudence lors de la comparaison, car à la HEP BEJUNE, les coûts comprennent à la fois l'indemnité versée aux enseignant-e-s d'accueil et les salaires des RPP, et à la HEP Vaud, ils incluent l'indemnité de CHF 7200.- versée aux étudiant-e-s

⁶³ Alors que les coûts pour l'enseignement primaire ont été calculés sur la base des comptes en juillet 2018, les comptes de juin 2019 ont été utilisés pour l'enseignement spécialisé. D'après la directrice de l'IUFE, ces coûts sont relativement stables.

⁶⁴ Coûts attendus après la réorganisation, à compter de septembre 2019.

au dernier semestre.⁶⁵ A la HEP BEJUNE, l'enseignement spécialisé intervient en emploi et il appartient aux étudiant-e-s de trouver leur place de stage, c'est pourquoi aucun coût n'y est associé. La formation pratique en enseignement secondaire est nettement plus chère que celle en enseignement primaire, du moins à Genève et à la HEP BEJUNE. Les différences de revenus entre les enseignant-e-s du primaire et du secondaire jouent certainement un rôle. A la HEP Vaud, les coûts par étudiant-e sont les plus élevés dans l'enseignement primaire, puisque 95% des élèves font un stage A et reçoivent une indemnité de CHF 7200.- de la HEP. Dans l'enseignement secondaire la partie des étudiant-e-s faisant un stage A est à 65%.

c) Estimation approximative par cursus

Même si une répartition précise des coûts entre les différents cursus est très difficile, il relève du présent mandat de procéder à une approximation soignée des coûts par cursus. Nous déduisons d'abord les coûts pour la formation pratique du coût total et calculons les coûts par étudiant-e pour la formation théorique à l'IUFE et à la SSED. Pour obtenir le coût total par filière, nous ajoutons les coûts par étudiant-e pour la formation pratique.⁶⁶

Figure 5-4 : Coûts de l'enseignement de base par filière par étudiant-e en CHF

	IUFE + SSED (2018/2019)	HEP BEJUNE (2017)	HEP Vaud (2017)
Enseignement primaire	19 233	25 437	25 776
Enseignement secondaire	23 444	26 611	18 219
Enseignement spécialisé	19 316	13 776	18 003

Source : UniGe (2019), comptabilité analytique IUFE et SSED et comptes annuels des HEP. Calculs EcoPlan.

Pour cette estimation, nous partons du principe qu'à Genève, tou-te-s les étudiant-e-s de l'IUFE et de la SSED représentent le même coût annuel (hors coûts pour les formatrices de terrain), quel que soit leur cursus. Il apparaît encore une fois que l'enseignement secondaire à Genève, comme à la HEP BEJUNE, représente le coût le plus élevé par étudiant-e.

d) Comparaison en termes d'années de formation en enseignement primaire

Une particularité de Genève est que la formation en enseignement primaire dure 4 ans au lieu de 3, comme à l'HEP. Ce fait a souvent donné lieu à des discussions. Dans une étude,

⁶⁵ A Genève, les FU ne sont pas inclus, ils perçoivent un revenu et les visites de stage font partie de leurs obligations. De même, les coûts des bureaux d'organisation des stages ne sont pas compris.

⁶⁶ Pour l'IUFE et la SSED, nous utilisons encore l'année 2018, car nous disposons pour cet exercice de données précises sur les coûts de la formation pratique, qui restent relativement stables au fil des ans.

l'IUFE a donc calculé les coûts du modèle à 4 ans actuel et les a comparés à ceux d'un modèle à 3 ans. Les données sur les coûts dont nous disposons ne nous ont pas permis d'effectuer un calcul aussi détaillé. Par conséquent, dans cette section, nous utilisons les calculs de l'étude mentionnée.⁶⁷

Figure 5-5 : Comparaison des coûts de la formation en enseignement primaire en CHF

	Modèle à 4 ans (actuel)	Modèle à 3 ans amélioré
Coûts directs	7 763 459	7 847 856
Enseignement, recherche, services	7 241 760	7 326 157
Personnel administratif et coordination	521 699	521 699
Coûts indirects services communs	2 950 114	2 950 114
Report de charges sur la formation continue du DIP	-	200 000
Total	10 713 573	10 997 970
Nombre étudiant-e-s	400	400
Coûts par étudiant-e	26 784	27 495

Source : IUFE (2016), FEP 2.0 ? Aménagements potentiels du programme de formation des enseignant.e.s primaires en réponse à la motion parlementaire 02194. Calculs EcoPLAN.

Une comparaison des deux modèles montre que les coûts ne diffèrent guère. Le modèle à trois ans au lieu de quatre est encore un peu plus cher. Selon les arguments de l'étude, il n'y a presque pas d'économies puisque de nombreux cours qui sont annulés pendant les trois premières années doivent continuer d'être offerts lorsqu'ils sont également suivis par d'autres étudiant-e-s. Étant donné que la plupart des cours de la quatrième année doivent être reventilés sur les années 1 à 3, les coûts ne diminuent pas beaucoup. Toutefois, on s'attend à des coûts supplémentaires parce que certains cours doivent être scindés et parce que le DIP exigerait une formation continue de la part des diplômés.

Comme les coûts ne changent guère lorsqu'on examine un modèle triennal, la comparaison avec le HEP ne change pas non plus.

⁶⁷ En comparant les coûts des différentes filières, nous avons voulu calculer les coûts de la même manière et nous avons donc utilisé la comptabilité analytique. Étant donné que cette section ne traite que la formation en enseignement primaire, nous pouvons utiliser ici les données plus détaillées.

6 Propositions d'alternatives

Quelles alternatives à la formation universitaire des enseignant-e-s dans le canton de Genève sont envisageables ? Nous présentons ci-dessous trois alternatives possibles :

- Création d'une HEP à Genève au lieu d'une formation universitaire
- Partenariat avec une autre HEP
- Coopération avec diverses HEP

Pour les alternatives 2 et 3, il faut tenir compte du fait qu'une coopération avec une ou plusieurs HEP n'est envisageable que si Genève se détache de son système universitaire de formation des enseignant-e-s et s'aligne sur des systèmes en place dans les autres cantons de la Suisse romande.

6.1 Création d'une HEP à Genève au lieu d'une formation universitaire

Une première alternative consiste à effectuer la formation des enseignant-e-s dans le canton de Genève - comme dans le reste de la Suisse - par le biais d'une HEP Genève. La formation universitaire actuelle serait remplacée par la création d'une nouvelle HEP indépendante.

Quelles en seraient les conséquences ?

- Une restructuration de la formation des enseignant-e-s dans le canton de Genève entraînerait dans un premier temps des coûts de transition élevés. Une nouvelle HEP devra être mise en place, les programmes d'études devront être modifiés et recréés et de nouveaux/nouvelles professeur-e-s devront être recruté-e-s. Étant donné que l'IUFE et la FPSE ne sont pas exclusivement actifs dans le domaine de la formation des enseignant-e-s, on peut supposer que la nouvelle HEP ne sera pas en mesure de reprendre tous les professeur-e-s, mais qu'il faudra engager du personnel supplémentaire. En outre, il doit être considéré qu'au moins pour une période limitée, les deux systèmes devraient fonctionner en parallèle, ce qui entraînerait également des coûts de transition plus élevés.
- Les nouveaux programmes d'études devront être validés par la CDIP. Il faudra à nouveau payer des collaborateurs pour traiter les reconnaissances et une nouvelle accréditation. Comme l'accréditation et la reconnaissance des diplômes ne peuvent intervenir qu'après plusieurs années de fonctionnement, les étudiants de la nouvelle institution devront attendre plusieurs ans pour la reconnaissance de leur diplôme par la CDIP.
- Une HEP Genève serait la plus comparable à une petite HEP comme la HEP BEJUNE en termes de structure des coûts. La comparaison des coûts a montré qu'il faut s'attendre à une augmentation des coûts d'enseignement par étudiant-e et à une perte d'économies d'échelle réalisées par un plus grand nombre d'étudiant-e-s par professeur à l'Université de Genève. D'autre part, l'effort de recherche diminuera, et les coûts y relatifs. Globalement, on peut supposer qu'une HEP Genève aura des coûts par étudiant similaires à ceux de l'Université de Genève aujourd'hui. A noter que l'objectif de la CDIP était, au moment de la réforme des institutions de formation des enseignants (dans les années 2000), de

former des unités plus grandes et non pas des HEP cantonales. En outre, le SEFRI conditionne le financement de tout projet émanant d'une HEP et s'inscrivant dans le cadre de l'article 59 LEHE à une collaboration de celle-ci avec une Haute école d'un type différent : Université / Ecole polytechnique fédérale / HES.

- L'abandon de la formation universitaire au profit d'une HEP indépendante entraînerait également la perte des contributions fédérales que les universités reçoivent par étudiant-e (cf. figure 5-1).
- A l'université, la formation des enseignant-e-s n'est qu'une des nombreuses tâches. Étant donné que la formation des enseignant-e-s n'a guère d'impact sur la réputation de l'université, au moins à l'échelle internationale, on peut s'attendre à ce que ce cursus ne soit guère prioritaire (par exemple, lors de l'allocation des ressources). Dans une HEP, qui est exclusivement responsable de la formation des enseignant-e-s, ce serait probablement différent, et dans ce cas, un avantage qui n'existe pas actuellement à Genève.
- Comme la HEP met l'accent sur la formation des enseignant-e-s, l'influence de la politique sur la formation des enseignant-e-s serait simplifiée. La négociation d'un mandat de prestations crée un espace de discussion entre le canton et la HEP.

Dans l'ensemble, on peut dire qu'un passage de la formation universitaire dans le canton de Genève à une HEP Genève serait associé à des dépenses financières supplémentaires. Faute de données, il n'est pas possible d'estimer les coûts. Toutefois, on peut dire qu'il faut s'attendre à des coûts plus élevés non seulement à court terme lors de la transition avec deux systèmes parallèles, mais aussi à moyen terme en raison du recrutement supplémentaire, au moins partiel, de personnel de formation. Les professeurs de l'université ont des contrats valides qui les assurent de leur emploi. Par conséquent, de nouveaux membres du personnel doivent être recrutés pour enseigner dans la HEP.

6.2 Partenariat avec une autre HEP

Une deuxième alternative est de travailler en partenariat avec une autre HEP. Un tel exemple est la HEP BEJUNE.

Pour des raisons géographiques, un partenariat est envisageable en premier lieu avec la HEP Vaud, également parce que les liaisons de transport public entre Genève et Lausanne sont les meilleures. En raison du système combiné de formation des enseignant-e-s à Fribourg (HEP/Université), la coopération avec Fribourg n'est pas efficace.

En partenariat avec la HEP Vaud, il est à considérer que cette dernière forme actuellement environ trois fois plus d'enseignant-e-s que le canton de Genève. Il est donc évident qu'une telle coopération signifierait que le système de formation vaudois actuel devrait être adopté à Genève dans une large mesure. La question se pose de savoir si une telle solution genevoise-vaudoise est politiquement concevable.

Par rapport aux conséquences de l'alternative d'une HEP Genève, les conséquences d'un partenariat avec la HEP Vaud sont certainement plus gratifiantes sur le plan financier. A court

terme, les coûts de transition sont un peu moins élevés, car il y a moins besoin d'investissement que si une HEP Genève était indépendante. Avec cette alternative il faut s'attendre, à moyen terme, à ce qu'une partie des professeur-e-s ne puisse pas être engagée. Cependant, des économies d'échelle plus importantes peuvent être attendues d'une HEP Vaud-Genève que dans le cas d'une HEP Genève indépendante. En contrepartie, une plus grande flexibilité en termes de type de stage (stages en responsabilité **ou** stages en accompagnement) et de localisation permettrait de faciliter la recherche de places de stage.

Des questions importantes au niveau de curriculums de formation, comme la formation primaire en 4 ans à Genève vs en 3 ans à la HEP-VD et combinée secondaire I&II à Genève vs distinctes à la HEP-VD devraient également être discutées.

6.3 Coopération avec diverses HEP

Une troisième alternative est la coopération de plusieurs HEP. Une forme de coopération, telle que celle de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale, la HES-SO est envisageable. Ce modèle de coopération fonctionne pour les hautes écoles spécialisées, mais la coopération intercantonale dans le domaine des hautes écoles spécialisées a déjà commencé très tôt.

Dans le domaine de la formation des enseignant-e-s, les cantons ont une longue tradition de la mise à disposition indépendante des enseignant-e-s. Par conséquent, la question se pose de savoir si une telle coopération est réalisable. Un effort important de la part de tous les cantons de la Suisse romande serait nécessaire à cette fin. Cette piste semble peu réaliste, car la formation des enseignant-e-s est bien établie dans plusieurs cantons de Suisse romande (Vaud, Jura, Neuchâtel, Valais) et une coopération limitée existe déjà, notamment pour onze « didactiques romandes ».

En termes d'effets financiers, la coopération avec plusieurs HEP aurait certainement des effets positifs à moyen terme par rapport à l'alternative d'une HEP indépendante à Genève. Également dans cette alternative, les économies d'échelle par rapport à une HEP Genève indépendante sont importantes. En outre, une coopération aurait l'avantage que les besoins des cantons ne seraient pas les seuls à être pris en compte dans la planification des besoins. Cela permettrait une planification plus précise et tiendrait compte du fait que les diplômes sont valables dans toute la Suisse.

7 Conclusions

Quelles conclusions peut-on tirer de ce rapport ?

- La formation des enseignant-e-s dans le canton de Genève montre encore un besoin évident d'amélioration. Cette conclusion n'est pas nouvelle, mais a déjà été relevé dans le rapport de la Cour des comptes. Certains ajustements importants ont été apportés, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires.
- En particulier, il y a un besoin d'ajustement dans le domaine des stages de l'enseignement secondaire. Le système actuel exige de nombreux stages en responsabilité et donne en même temps une priorité aux enseignant-e-s déjà employé-e-s de déterminer eux/elles-mêmes leur charge de travail. Cela aboutit à des goulets d'étranglement systémiques en matière de places de stage. En outre, de nombreux stagiaires font également des remplacements et des suppléances, ce qui bloque des places de stages en responsabilité. Un ajustement est le passage à plus de stage en accompagnement, par ailleurs plus économiques. Lors de ces stages en accompagnement, de plus en plus de responsabilités peuvent être transférées aux stagiaires. Un tel ajustement permettrait de réduire la carence actuelle de places de stage. Au plus long terme, il serait concevable d'assouplir le programme d'études, en autorisant les deux types de stage. Cela permettrait une meilleure planification des besoins. De cette façon, davantage de stages en responsabilité pourraient être mis en place pour répondre aux carences d'enseignant-e-s sans que les étudiant-e-s n'entrent en concurrence avec les enseignant-e-s en poste en période de surplus d'enseignant-e-s. Le besoin d'ajustement des stages n'est pas imputable au système universitaire, il est dû à la tradition d'une formation qui s'effectuait en emploi à Genève lorsqu'elle dépendait du DIP (IFMES). En ce qui concerne les coûts des stages, l'IUFE a déjà procédé aux réductions de coûts nécessaires en réduisant le nombre de visites pendant les stages.
- La comparaison possible des coûts avec les données disponibles entre les études universitaires à Genève et les deux HEP Vaud et BEJUNE, montre que le coût global par étudiant-e dans le système universitaire est à un niveau similaire ; grâce aux subventions fédérales par étudiant-e, le coût à Genève est même plus bas qu'aux HEP. Des économies d'échelle sont réalisées dans le système universitaire du fait que, d'une part, certains cours ont lieu sous forme de cours magistraux, c'est-à-dire que le nombre d'étudiant-e-s est supérieur à celui des séminaires, et que, d'autre part, des étudiants d'autres disciplines suivent également les mêmes cours magistraux. Dans le système universitaire, les dépenses de recherche sont nettement plus élevées que dans un HEP. Même si l'on tient compte du fait que la formation en enseignement primaire à Genève dure 4 ans au lieu de 3 ans, les coûts de la formation universitaire à Genève sont comparables à celui des HEP. Les HEP, pour leur part, considèrent que la formation de 4 ans des enseignant-e-s du primaire à Genève est une réalisation importante, puisque les 3 ans aux HEP sont plutôt courts pour transmettre toutes les connaissances requises.
- Une université ne se contente pas seulement de la formation des enseignant-e-s, elle offre également de nombreux autres cursus, qui contribuent probablement davantage à

sa réputation internationale. C'est la raison pour laquelle l'université ne met guère l'accent sur la formation des enseignant-e-s.

- Les coûts à court terme d'un changement sont élevés et même à moyen terme, une HEP Genève indépendante ne sera pas en mesure de faire baisser les coûts. Le système universitaire permet des économies d'échelle concernant les cours où un plus grand nombre d'étudiant-e-s par professeur est possible. Les économies d'échelle permettent également d'offrir la formation continue à moindre coût.

Dans l'ensemble, des ajustements et des améliorations sont nécessaires, mais un changement de système ne s'impose pas en termes d'efficacité. De même, les problématiques liées à la durée de la formation primaire ou l'organisation des stages du secondaire ne sont pas liées au statut de l'organisme formation (IUFÉ ou HEP). Cependant, il peut être une décision politique de placer la formation des enseignant-e-s, comme dans les autres cantons, dans un établissement qui se concentre spécifiquement sur cette dernière, pour qui cela est son corps business. Le lien direct avec le politique serait, dans une telle structure, probablement renforcé.

Les autres alternatives possibles – un partenariat avec la HEP Vaud ou une coopération avec plusieurs HEP – ne sont pas faciles à réaliser. Dans un partenariat avec la HEP Vaud, une HEP Genève jouera un rôle subordonné ; dans une large coopération avec toutes les HEP francophones, une grande volonté de changement sera requise de toutes les parties.

En résumé, nous considérons qu'il est plus efficace de continuer à réformer le système universitaire de formation des enseignant-e-s que de créer une HEP Genève indépendante.

Bibliographie et liste des matériaux

Capaul Roman (2019)

Analyse von institutionellen Modellen für die Lehrpersonenbildung in Freiburg. Bericht an Staatsrat Siggén. St.Gallen.

Cour des comptes de Genève (2015)

Rapport N°93. Audit de légalité et de gestion, institut universitaire de formation des enseignants (IUFE). Genève.

Cour des comptes de Genève (2016)

Rapport annuel d'activité 2015-2016. Tome 2 : Annexes. Genève.

Cour des comptes de Genève (2017)

Rapport annuel d'activité 2016-2017. Tome 2 : Annexes. Genève.

Cour des comptes de Genève (2018)

Rapport annuel d'activité 2017-2018. Tome 2 : Annexes. Genève.

FPSE Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation (2017)

Règlement d'études du baccalauréat universitaire sciences de l'éducation. Orientation éducation et formation et orientation enseignement primaire. En ligne : <https://www.unige.ch/fapse/files/3015/0390/9248/RE-BS-2017.pdf> (15.07.2019).

HEP BEJUNE Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (2017)

Règlement d'études. En ligne : <https://www.hep-bejune.ch/fr/Informations/Qui-sommes-nous/Portrait/Reglements/Reglements.html> (15.07.2019).

HEP BEJUNE Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (2018)

Formation à l'enseignement primaire. Guide de la pratique professionnelle 2018-2019.

HEP BEJUNE Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (2019)

Guide de stage. Formation secondaire 2019-2020.

HEP BEJUNE Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel

Guide de stages d'observation.

HEP BEJUNE Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel

Guide de stages en responsabilité partagée.

HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2016)

Filière Enseignement primaire. Vous souhaitez enseigner à des élèves de 4 à 12 ans ? En ligne : <https://candidat.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/filiere-bp/programme-formation/factsheet-bachelor-prescolaire-et-primaire-2016-fs2-hep-vaud.pdf> (15.07.2019).

HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2018)

Bachelor en enseignement préscolaire et primaire. Plan d'études année académique 2018-2019. En ligne : <https://etudiant.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/filiere-bp/programme-formation/plan-etudes-bp-2018-2019-fbp-hep-vaud-version-octobre-2018.pdf> (15.07.2019).

- HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2016)
Filière Enseignement Secondaire II. Vous souhaitez enseigner à des étudiants de 15 à 20 ans ? En ligne : <https://candidat.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/filiere-sec2/programme-formation/factsheet-mas-secondaire2-2016-fs2-hep-vaud.pdf> (15.07.2019).
- HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2016)
Filière Enseignement Secondaire I. Vous souhaitez enseigner à des étudiants de 15 à 20 ans ? En ligne : <https://candidat.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/filiere-sec1/programme-formation/factsheet-secondaire1-2016-fs1-hep-vaud.pdf> (15.07.2019).
- HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2016)
Filière Pédagogie spécialisée. Votre formation en enseignement spécialisé. En ligne : <https://candidat.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/filiere-ps/programme-formation/factsheet-pedagogie-specialisee-2016-fps-hep-vaud.pdf> (15.07.2019).
- HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2017)
Plan d'intentions 2017-2022. Lausanne.
- HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2019)
Rapport de gestion 2017. Lausanne.
- HEP Vaud Haute école pédagogique du canton de Vaud (2019)
Guide de l'étudiant-e. Filière Secondaire II. En ligne : <https://candidat.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/filiere-sec2/programme-formation/guide-etudiant-secondaire2-2019-2020-fs2-hep-vaud.pdf> (15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2016)
Plan d'études CSDS. En ligne : https://www.unige.ch/iufe/files/6314/7375/0894/3_CSDS_Plan_detudes_CSDS_2016.pdf (15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2016)
Plan d'études de la Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire. En ligne : https://www.unige.ch/iufe/files/1515/0281/8218/Plan_detudes_MASE_disciplinaire_2016.pdf (15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2016)
Plan d'études de la Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire. En ligne : https://www.unige.ch/iufe/files/5015/0281/8244/Plan_detudes_MASE_bi-disciplinaire_2017.pdf (15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2016)
FEP 2.0 ? Aménagements potentiels du programme de formation des enseignant.e.s primaires en réponse à la motion parlementaire 02194. Genève.
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2017)
Règlement d'études du certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire. En ligne : <https://www.unige.ch/iufe/files/2414/9926/9550/CCEP-RE-2017.pdf> (15.07.2019).

- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2018)
Formation des enseignant-e-s du secondaire 2018-2019. Guide de l'étudiant-e. En ligne :
<https://indd.adobe.com/view/1d53cf18-25ca-4bde-805b-4fae4c5a8871> (15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2018)
Formation des enseignant-e-s du secondaire 2019-2020. Inscriptions. Conditions et
procédure d'admission. MASE disciplinaire. En ligne :
https://www.unige.ch/iufe/files/8515/3849/7920/Inscriptions_MASE1_disciplinaire_2019-2020.pdf (06.08.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2018)
Règlement d'études de la MESP 2018/2019. En ligne :
https://www.unige.ch/iufe/files/2215/3450/7784/MESP-RE-2018_vdef_DEF.pdf
(15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2019)
Règlement d'études 2019 de la FORENSEC. En ligne :
https://www.unige.ch/iufe/files/6815/4056/2470/Reglement_detudes_Forensic_2019_VF_26_oct_2018.pdf (15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants, FPSE Faculté de Psychologie et
des Sciences de l'Éducation (2018)
Formations en enseignement primaire et spécialisé. Guide de l'étudiante et de l'étudiant.
En ligne : <https://www.unige.ch/iufe/files/6315/3674/5641/FEP-RI-Stages-2018.pdf>
(15.07.2019).
- IUFE Institute Universitaire de Formation des Enseignants (2019)
Réorganisation Forensic 2019. Documents de synthèse.
- Mili Isabelle Dominique (2019)
Coût annuel de suivi de stages par les formateurs-trices de terrain et les enseignant-e-s
d'accueil pour une année académique.

Bases juridiques

Canton de Genève (2015)

Loi sur l'instruction publique (LIP) du 17 septembre 2015. C 1 10.

Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (2000)

Concordat intercantonal créant une haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE).

Conseil d'Etat du canton de Fribourg (2019)

Ordonnance limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2019/20 du 7 mai 2019. RSF 433.14.

Conseil d'Etat du canton de Vaud (2018)

Règlement d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique du 3 juin 2009. BLV 419.11.1.

République et Canton de Genève, DIP Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, Direction des ressources humaines (2019)

Accord sur l'emploi du corps enseignant pour l'année scolaire 2019-2020.

République et Canton de Genève, DIP Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, Direction des ressources humaines (2019)

Directive, Attribution des stages FORENSEC par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.